

Mémoire pour la mémoire

De Jean-Paul Le Bourhis

Concernant le projet de PGMR conjoint 2016

*Rédigé et mis de l'avant par les MRC d'Antoine-Labelle,
des Laurentides et des Pays d'En-Haut*

*'Mais maintenant c'est en vue de la vertu civique
que nous examinons et la nature du lieu et,
l'ordonnance des lois que nous lui destinons,
persuadés que ce qu'il y a de plus précieux pour les
hommes, ce n'est pas, comme la plupart se
l'imaginent, l'existence et la simple conservation
de leur être, mais de devenir les meilleurs qu'il est
possible et de l'être, durant toute leur existence.'*

(Cicéron, Livre IV chapitre II)

De: Jean-Paul Le Bourhis
3781 chemin Lacoste
Rivière-Rouge J0T 1T0
Téléphone: 819 275-7703
Courriel: jplb@xplornet.com

Le 16 mars 2016

Aux membres du projet de PGMR conjoint: MRC d'Antoine-Labelle, MRC des Laurentides, MRC des Pays d'en-haut, ainsi qu'à la RIDR et à ville de Rivière-Rouge, ainsi qu'au ministre responsable de l'environnement, du développement durable et des changements climatiques.

Mesdames, messieurs

Les MRC Antoine Labelle, des Laurentides et des Pays d'En-haut, ont décidé de produire en commun un Projet de Gestion des Matières résiduelles (PGMR) et d'organiser une consultation populaire dans les trois pôles centraux que sont Mont-Laurier (Antoine-Labelle), Mont-Tremblant (les Laurentides) et Saint-Sauveur (Pays d'En-haut), ignorant souverainement, dans un premier temps, la ville de Rivière-Rouge où pourtant se trouve le site d'enfouissement le plus important, à savoir celui contrôlé par la Régie Intermunicipale des Déchets de la Rouge et situé tout près de la rivière du même nom, connu comme étant le LET de Marchand. Soit dit en passant, il nous semble aberrant que les municipalités hôtes de dépotoirs, ne jouissent légalement d'aucun droit particulier leur permettant d'empêcher que des initiatives venues de l'extérieur et qui pourraient mettre sa sécurité environnementale en danger, soient prises sans leur consentement.

Quantité négligeable et /ou peut-être épine dans le pied, ou oubli difficile à justifier, on avait choisi, comme j'ai dit, de contourner Rivière-Rouge qui pourtant subit, tout comme, mais dans une moindre mesure sa voisine Labelle, les nombreux inconvénients du site d'enfouissement tel les odeurs désagréables, la détérioration de la qualité de l'air, la pollution de certains puits d'eau potable¹, de certaines nappes phréatiques² et de sa rivière (la Rouge)³, la prolifération des oiseaux nuisibles

¹ Bape 187, rapport d'enquête p. 39 : *La commission considère que le risque de contamination des puits d'eau potable est réel.*

² VBape 187, rapport d'enquête, p. 36: *La commission est d'avis que la contamination des eaux souterraines par le LES actuel est plus avancée que ne l'a estimée le promoteur. Cette contamination a parcouru plus de la moitié de la distance entre le LES et les puits d'eau potable vers le nord-est.*

³ Bape 187, rapport d'enquête, p.39 : *la contamination de la rivière Rouge pourrait porter atteinte aux activités récréotouristiques pratiquées dans ce secteur de la rivière. Compte tenu de la vitesse de propagation des eaux souterraines, la contamination risque d'atteindre*

(goélands à bec cerclé, corneilles...), la dénaturation pour les siècles à venir des sols toujours plus nombreux que l'on consacre à l'enfouissement, etc. Nous y reviendrons.

Dans un sursaut de vertu civique dont on ne peut que les féliciter, on a fini par corriger le tir, et ville de Rivière-Rouge aura eu quand vous lirez ces lignes - sa soirée de consultation le 9 mars 2016.

Il faut savoir cependant que l'entente sur le PGMR commun a déjà été ratifiée par les 3 MRC et que, conséquemment, ce qui peut sortir de ces consultations ne peut influencer le cours des choses qu'en mode mineur. Étrange procédé qui dénote un grave manque de confiance envers ses propres choix qui ne peuvent être vraiment remis en question, à notre humble avis, au cours d'un exercice purement cosmétique, surtout considérant que la première heure et demie de l'exercice est consacrée à un jeu tout à fait mignon, mais sans grand intérêt puis à la présentation d'une vision très optimiste du PGMR en devenir.

Un truc juridique dont s'est abondamment servi la MRC des Laurentides pour passer de cliente de notre petit site d'enfouissement original, qui servait 6 municipalités (et aurait dû fermer en 1995), à propriétaire majoritaire de la RIDR s'appelle la "prise de compétence". Il s'agit d'un règlement, antidémocratique s'il en est, par lequel les membres d'une MRC, une fois un vote à la majorité simple pris, voient leur voix, même si parmi les dissidentes et donc minoritaires (disons un vote 8 pour 7 contre), être jointes aux autres pour créer une unanimité factice (8+7=15 pour) qui ultimement peut servir à clore le bec des opposants à nos visées hégémoniques – ce qui s'est passé chez nous avec la MRC des Laurentides qui se cherchait un endroit où enfouir ses déchets ad nauseam aeternam le plus loin possible de ses délicates narines...⁴ dommage qu'ils ne considèrent pas que les nôtres, de narines, méritent un meilleur sort que celui qu'ils leur font subir, tout comme nos eaux souterraines et de surface. Cela leur a aussi servi à fermer notre centre de tri régional et à abolir l'organisme qui l'opérait, à savoir la RIRHL.

Quand on sait, que les préfets des MRC sont cooptés parmi leurs membres et une fois choisis par leurs pairs semblent à toutes fins utiles inamovibles, les perspectives de développer une démocratie participative saine où personne ne se sent manipulé ou floué sont à peu près nulles. C'est d'ailleurs le même tour de passe-passe – et j'ai nommé la prise de compétence - qui a servi de bélier à la MRC des Laurentides pour faire entrer la MRC des Pays d'en-haut à la RIDR. Et voilà que quelques années

la rivière Rouge et de créer des résurgences au cocours de la prochaine décennie.

⁴ "Pour moi, ça a commencé bien avant. Ça a commencé quand les 6 municipalités étaient propriétaires du site d'enfouissement. Et pour pas que ça leur coûte trop cher, au lieu de prendre (les municipalités de la MRC des Laurentides) juste comme clients, ils les ont pris comme partenaires. Après, ils sont devenus majoritaires et ils pouvaient contrôler. C'est ça, l'affaire." Dixit Yves Sigouin, ancien président de la RIDR et toujours conseiller municipal de Rivière-Rouge.

seulement après avoir obtenu un permis d'agrandissement du LET⁵ (Lieu d'Enfouissement Technique)⁶ pour y enfouir annuellement trente-trois mille tonnes de déchets, on a considérablement augmenté le nombre de "clients", ce qui rendait caducs tous les calculs originels savamment manipulés, et dont la rigueur était contestée d'ailleurs dans le rapport du BAPE. Mais qu'importent ces brouilles, n'est-ce pas? Au BAPE consacré à l'agrandissement du LES-LET-dépotoir de Marchand en 2003, la MRC des Laurentides n'avait-elle pas juré ses grands dieux qu'on voulait conserver à tout prix le centre de tri de Rivière-Rouge (responsable de 50 précieux emplois régionaux), et qu'il n'était pas question d'accepter une nouvelle municipalité au site d'enfouissement sans qu'elle n'adhère à la RIRHL, régie responsable dudit centre de tri?... pour deux ans à peine après le nouveau permis d'enfouissement émis par Québec, renier sa promesse et mettre la clé dans la boîte un 20 décembre frisquet? Oui, vous avez bien lu, à quelques jours du début des fêtes. Ce jour-là, on avait dit aux employés affectés au quart du soir de ne pas se présenter sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de matériel à trier⁷, ce qui permettait aussi, avait-on prétendu, aux employés d'assister à la réunion de la RIRHL qui avait lieu en début de soirée. Mais ô surprise, il s'agissait d'un piège, oui, vous avez bien lu, d'un coup fourré, car pendant la réunion, on avait déployé des agents de sécurité sur le site pour en empêcher l'accès à quiconque. Hé oui, on avait mis traitreusement le cadenas sur la porte. Joyeux Noël tout le monde. Vous serez à même de suivre les péripéties de la fermeture sauvage de notre centre de tri et la lutte pour le conserver en visionnant le DVD intitulé "*Silence on détourne!*" et en naviguant sur les sites internet aux adresses suivantes: www.centredetri.blogspot.ca et www.onrecup.blogspot.com.

Nous comptons annexer au présent document quelques textes écrits pour ces deux blogues.⁸ Détail particulièrement crève-coeur: c'est grâce à une subvention d'un million de dollars d'Hydro-Québec pour compenser la ville de l'Annonciation (devenue depuis Rivière-Rouge) dont le territoire était désormais traversé par une ligne à haute tension que le centre de tri avait vu le jour. Quand on a fermé le centre de tri, on a dépouillé la ville sans autre forme de procès et sans lui offrir la moindre

⁵ En fait, la demande portait non sur un agrandissement, qui aurait été chaudement contesté, mais sur la création d'un nouveau site situé dans le prolongement immédiat de l'ancien. La tactique s'est avérée payante. On enterrait le passé et on repartait à neuf!

⁶ Nouveau nom donné au LES pour Lieu d'Enfouissement Sanitaire, autrefois appelé simplement dépotoir.

⁷ Les jours où la RIRHL fermait pour cause de bris d'équipement ou manque de matériel ou autres circonstances, les employés du centre de tri n'étaient pas payés.

⁸ Voir le fichier intitulé Fermeture du centre de tri de Rivière-Rouge et lettre au président de la RIRHL.

compensation et de l'investissement qu'elle avait fait et des salaires qui contribuaient de façon significative à l'activité économique du lieu.⁹

Dix ans ont passé depuis qu'on mettait ces blogues en ligne et produisait le petit documentaire qui sous certains aspects date un peu, il est vrai, la situation ayant évolué depuis et généralement pour le pire, mais la réalité dont ils témoignent est fondamentalement demeurée inchangée.

Tant la ville de Rivière-Rouge que celle de Labelle sont parfois mises sous pression pour accepter des choses, qui si elles jouissaient de leur pleine et entière autonomie, elles refuseraient avec la dernière énergie, au lieu de quoi, dans l'espoir d'obtenir quelque grenaille que l'on fait miroiter comme si c'était le pactole, elles sont obligées de trouver des accommodements pas très raisonnables avec le triumvirat de MRC aux commandes de la RIDR. Pour Rivière-Rouge en particulier, la situation est parfois humiliante et même carrément odieuse, surtout quand elle a maille à partir avec sa propre MRC qui ne se gêne pas, par exemple, elle-même drapée dans le tissu miteux de la prise de compétence, pour s'emparer du dossier de la récupération et s'en approprier les éventuelles retombées, ôtant tout espoir à Rivière-Rouge de retrouver un bien dont elle a été un jour spoliée. Quand on a chez soi de tels alliés...

Dans les documents que je joins en annexe, comme dans ceux dont je reproduis des extraits, vous pourrez constater de visu à quel point la RIDR et ses commanditaires ont agi sans tenir compte véritablement des besoins criants des citoyens de Rivière-Rouge (surtout) et ont tout fait depuis qu'ils sont aux commandes du site d'enfouissement de Marchand, pour garder le focus sur la cible choisie condamnée pour cause de faiblesse économique et d'isolement géographique à recevoir, moins pour le meilleur que pour le pire du pire, des montagnes de déchets ultimes.

Aucun argument, aucune recommandation, lettre ouverte, pétition même riche de plus de 12,000 noms¹⁰, rien absolument rien ne les a amenés à chercher un site plus propice que le nôtre pour y enterrer leurs monceaux de vidanges qui nous valent d'avoir de nouvelles montagnes pleines de vous savez quoi. La commission du BAPE mise sur pied pour analyser la demande d'agrandissement du dépotoir de Marchand ne s'y est pas trompée. Voici ce qu'elle dit de sa situation géographique dans son rapport final:

Au sujet de l'emplacement d'un LES, la directive du ministère de l'Environnement concernant la réalisation de l'étude d'impact d'un projet d'établissement ou d'agrandissement de LES précise ce qui

⁹ On parle de salaires totalisant plus d'un million de dollars par année. Moralement, les MRC du sud qui ont contribué à la fermeture du centre de tri malgré leur promesse de n'en rien faire, mais qui enfouissent quand même sans honte chez nous à un coût dérisoire, devraient se cotiser pour compenser annuellement la ville hôte du LET à hauteur du même montant ajusté à l'inflation... bonne idée, non?

¹⁰ Une pétition de 12,605 noms de citoyens favorables au maintien du centre de tri a été présentée à l'Assemblée Nationale en septembre 2007 (voir le clip du DVD en annexe). Cela n'a pas dérangé nos caciques qui ont maintenu le cap et ont vite tué l'espoir dans l'œuf.

suit : *En tenant compte de l'information recueillie lors de l'inventaire du milieu et, le cas échéant, des propositions d'emplacements reçues lors des consultations préliminaires auprès de la population, l'initiateur du projet effectue un choix, pour l'emplacement le plus pertinent à l'implantation du projet, parmi les emplacements possibles en les comparant tant sur le plan environnemental et social que technique et économique. L'étude explique en quoi l'emplacement choisi se distingue nettement des autres emplacements envisagés et pourquoi ces derniers n'ont pas été retenus pour l'analyse détaillée des impacts.*

L'étude de choix de l'emplacement pour établir le LES actuel à Marchand a été menée en 1981, alors que les exigences étaient bien différentes de celles prévues dans le *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. En ce sens, elle ne peut être considérée comme déjà réalisée pour le présent projet. Or, le promoteur n'a pas examiné d'autres emplacements pour l'établissement d'un LES sur le territoire, emplacements qui pourraient être plus adéquats sur le plan social et environnemental. Dans son avis de projet, le promoteur a souligné qu'il « préfère agrandir le site actuel plutôt que de tenter de trouver un nouveau site » (PR1). Bien que la plus grande part des matières résiduelles qui seraient enfouies au LES de Marchand proviendraient de la MRC des Laurentides, il n'a pas été envisagé de rechercher un emplacement sur ce territoire. ¹¹

La commission considère que le choix du promoteur d'implanter son projet au même endroit que le LES actuel pose certains risques environnementaux s'il advenait que l'intégrité du système d'imperméabilisation de l'agrandissement projeté soit altérée. Les sols en place ne présentent pas les caractéristiques d'imperméabilité qui permettraient de limiter la contamination le cas échéant. Il est plutôt de nature sablonneuse alors qu'un sol argileux serait grandement préférable. En outre, la nappe phréatique s'écoule vers des résidences privées alimentées en eau potable par des puits ainsi que vers la rivière Rouge, un cours d'eau d'importance pour de nombreux usages. Les puits et la rivière sont situés à moins d'un kilomètre en aval hydraulique de l'agrandissement projeté. Puisqu'il existe une contamination des eaux souterraines par le LES actuel, agrandir le LES à cet endroit pourrait contribuer à aggraver la situation.

Réalisée en 1981, l'étude d'impact ne pouvait donc, aux yeux de la commission, servir de base à l'agrandissement du site de Marchand. Pensez-vous que la MRC des

¹¹ BAPE, Rapport d'enquête 187, conclusions, p. 40

Laurentides qui entre-temps avait pris habilement le contrôle de la RIDR s'est émue de lire cela? Pas du tout. On a continué à focaliser sur l'agrandissement du site actuel, quelles que soient les conséquences potentiellement calamiteuses de nos agissements. La nature dont on apprécie les beautés et que l'on trouve si précieuse chez nous, on la met à risque chez vous, et vous ne pouvez pas vraiment la protéger ou vous défendre. Symboliquement, le discours du sud est: "Nous sommes prospères; vous êtes moins bien nantis. Nous sommes tout-puissants sur vos terres et nous vous le ferons bien voir. On triturerà dans tous les sens la chaîne de solidarité jusqu'à ce qu'elle cède et nous vous soumettrons à nos quatre volontés." Tout symbolique qu'il soit, ce discours perdure jusqu'à nos jours. Et voici maintenant que ce qui devait durer encore dix ans avec toutes les conséquences néfastes propres à ce genre d'activité devrait durer presque pas loin du triple. C'est à ce nouvel échelonnage de l'échéancier que travaillent avec ardeur auprès du ministère de l'Environnement les MRC du sud (surtout elles).

Avant d'intégrer au présent document l'essentiel des recommandations de la commission du BAPE de 2003, dont aucune n'a été suivie d'effet, je me permets un petit emprunt fait dans un document de la RIDR intitulé "*Rectificatifs suite à la deuxième séance d'audience publique tenue le 5 novembre 2003*". On y réfute péremptoirement des allégations faites la veille et que l'on retrouve dans le mémoire de Justine Lacoste. Pour l'une d'elles, on réplique ce qui suit:

"La Régie intermunicipale de la Rouge continue son enfouissement par atténuation naturelle selon les directives exigées par le MEF jusqu'à ce que le volume autorisé soit comblé."

Il faut être soufflé, c'est le moins qu'on peut dire, pour écrire en 2003 que l'on continue "l'enfouissement par atténuation" sachant très bien que le procédé ne fonctionne pas (cela a été clairement démontré et était déjà à l'époque accepté de tous) et qu'il faudrait arrêter les frais de toute urgence, car la méthode revient à volontairement polluer les sols sablonneux du site d'enfouissement et potentiellement les nappes phréatiques des alentours. L'attitude des décideurs, qui choisissent de passer outre aux connaissances acquises et de continuer à enfouir dans nos sols fragiles comme si de rien n'était ici ni responsable, ni prudente, ni socialement acceptable. Peu leur en chaut.

On veut continuer d'enfouir chez vous et on enfouira dans votre sable, chaque cellule protégée par deux minces membranes qui un jour fatalement perceront, et se produira alors une catastrophe environnementale majeure, et l'on fera semblant qu'on ne l'a pas vu venir, et on blâmera les décideurs de l'époque devenus de gentils "snow birds", si tant est qu'il en reste encore à se la couler douce sur les plages sablonneuses un brin polluées malheureusement du royaume des vivants. Une constante se dégage des agissements des propriétaires de la RIDR: en règle générale, si la loi n'oblige pas leur régie à adopter un comportement responsable, s'il s'agit d'une recommandation on fait le gros dos et on continue d'en faire à sa tête. Pour ce qui est de lire nos intentions, alors là, bonne chance. Un exemple? Au moment du BAPE, on jurait ses grands dieux que jamais Tremblant ne viendrait enfouir ses déchets chez nous. Hé bien, maintenant ils le font.

Revenons, si vous le voulez bien au rapport du BAPE dont je vous ai déjà transcrit une première opinion. En voici quelques autres. On y sent les préoccupations des commissaires quant à l'équité, l'honnêteté, la transparence, etc. Ils ne semblent pas confortables avec l'attitude de la MRC des Laurentides qui a l'air de souffrir du syndrome du "pas dans ma cour" en phase aiguë. J'ai aussi ajouté un extrait du PGMR des Laurentides qui parle de la possibilité de changer son fusil d'épaule quant à l'interdiction qu'ils se sont faite de ne pas avoir sur leur territoire de site d'enfouissement, chose qui dans le PGMR commun en cours de discussion présentement n'est plus envisagée. On campe sur ses positions premières du classique "pas dans ma cour", à aucun prix, ni aujourd'hui ni demain. Quant aux compensations pour la ville hôte, le minimum du minimum sera le mieux. Si compensations il y a!...

En passant: le permis octroyé dans le cadre de l'agrandissement projeté était valable pour trente-trois mille tonnes annuellement. Cela concernait, il me semble, plus ou moins 25 municipalités. Depuis, la MRC des Laurentides dans le but de baisser ses coûts d'enfouissement, a gentiment offert à la MRC des Pays d'En-haut de se joindre au groupe, ce qu'elle a accepté. Conséquemment, 10 nouvelles municipalités se sont mises à enfouir chez nous. Petit problème: le permis original n'ayant pas été modifié ni amendé, comment croire que l'ajout d'autant de déchets ultimes se fasse en respectant le permis obtenu?... Il y a de ces mystères!... Mais même avant cette adjonction de "forces vives", la commission du BAPE de 2003 avait compris que les tonnages d'enfouissement prévus par la MRC des Laurentides étaient sous-évalués.

- La commission constate que les projections de la MRC des Laurentides quant à la récupération des matières putrescibles ne sont pas réalistes, la collecte de ces matières ne pouvant être implantée à très court terme. En conséquence, les matières résiduelles enfouies au LES de Marchand pourraient dépasser sa capacité annuelle prévue pendant plusieurs années.¹²

Si vous trouvez que nous puissions nombre de données et réflexions dans le rapport final rédigé par la commission du BAPE de 2003, c'est parce qu'il constitue une source analytique de fort bonne tenue qui malheureusement a été superbement ignorée par ceux qui auraient pu y puiser une certaine sagesse et, conséquemment, dû adapter leurs actes en fonction des nouvelles notions acquises. C'était l'occasion de jeter un regard frais sur toute la problématique de l'enfouissement. Cela n'a pas été fait et malheureusement, le nouveau projet de PGMR commun souffre d'une myopie, comment dire... congénitale. L'égoïsme régional s'y exprime sans retenue. À nous les avantages, à vous les inconvénients... tous les inconvénients.

- inconvénients d'un LES (devenu LET pour lieu d'enfouissement Technique) décrits dans le rapport du BAPE:

La présence d'un LES expose la population environnante à certains inconvénients qui seront plus ou moins importants selon l'emplacement

¹² Bape 187, rapport d'enquête, p.26

choisi, l'effort consenti par son gestionnaire, les autorités municipales et l'ensemble des utilisateurs. Les citoyens du secteur devront composer avec les nuisances, tels les odeurs, les oiseaux, et le bruit résultant de l'enfouissement de matières résiduelles générées en majeure partie par la MRC des Laurentides, et gérées par une régie intermunicipale représentant l'ensemble des municipalités clientes du LES. **Les inconvénients du projet ne seraient pas équitablement répartis entre les usagers, ce qui soulève un questionnement sur l'équité. Est-il acceptable de faire subir aux voisins les inconvénients d'un LES sous prétexte que le plus grand nombre en retire des bénéfices ? Les gens de la MRC d'Antoine-Labelle sont-ils traités équitablement par rapport à ceux de la MRC des Laurentides ?**¹³

(...) Par ailleurs, elle (*la commission*) est d'avis que les pertes économiques associées à la présence du LES devraient être assumées par l'ensemble des usagers du LES.¹⁴

- La commission considère que la quantité de matières résiduelles à enfouir annuellement dans l'agrandissement projeté du LES de Marchand devrait être réévaluée pour tenir compte de l'augmentation annuelle du taux de génération des matières résiduelles ainsi que des projections de récupération et de valorisation.

- **La commission est d'avis qu'une évaluation précise de la contribution des villégiateurs et des touristes, dont le nombre est aussi important que celui des résidents permanents, permettrait de mieux cibler l'approche de récupération visant à réduire la quantité de matières résiduelles à enfouir au LES de Marchand.**

Rien de ce que le BAPE de 2003 suggérait n'a été suivi d'effets: les pertes économiques n'ont pas été assumées par l'ensemble des usagers, les quantités de matières résiduelles à enfouir n'ont pas été revues, une évaluation précise de la contribution des villégiateurs et touristes n'a pas été faite. Dans le PGMR nouvelle mouture, on a plutôt tendance à cacher ces dernières données plutôt que de les intégrer à l'ensemble. Du déjà vu, en somme. Comme si le passé était ici vraiment garant de l'avenir. Porteurs d'eau – pardon, de lixiviat nous étions, porteurs de lixiviats nous demeurerons. Et tranquillement, les jus de l'ancien site continuent de s'approcher de la Rouge.

Compte tenu de la vitesse de propagation des eaux souterraines, la contamination risque d'atteindre la rivière Rouge et de créer des résurgences au cours de la prochaine décennie.¹⁵

(...) Ainsi, il appert que l'approche de la Régie intermunicipale des

¹³ Bape 187, rapport d'enquête, p.49

¹⁴ Bape 187, Rapport d'enquête p. 50

¹⁵ Bape 187, Rapport d'enquête p. 30

déchets de la Rouge et des MRC dans la gestion des matières résiduelles favorise la concentration au même endroit de plusieurs infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles de même que la possibilité d'agrandissements futurs du LES. Les différents projets sont présentés indépendamment l'un de l'autre, ce qui rend impossible l'évaluation de l'effet cumulatif sur le milieu biophysique et humain.¹⁶

• La commission est d'avis que le promoteur n'a pas démontré que l'emplacement retenu constitue l'option de moindre impact, notamment sur le plan environnemental. Elle estime que le promoteur aurait dû faire ce choix de l'emplacement à la lumière d'une étude de lieux potentiels en les comparant tant sur le plan environnemental et social que technique et économique.¹⁷

Le promoteur prévoit que l'agrandissement projeté, une fois comblé, serait surélevé de 20 à 26 m par rapport au terrain naturel, et atteindrait ainsi une altitude d'environ 260 m. Afin de se conformer au Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, qui prévoit que les LES doivent s'intégrer au paysage environnant (article 15), il propose d'établir deux écrans visuels essentiellement constitués de conifères (...) Des simulations montrant les écrans visuels complétés ont été présentées (PR3, p. 99 ; DA1 ; DA9).

*** Vous trouverez en DA1 un photomontage idéalisé présenté par SNC Lavalin environnement. D'autres simulations sont proposées ailleurs¹⁸. Voici ce que la commission du BAPE de l'époque en dit. Et treize ans après la réalisation de certains travaux aux résultats absolument dérisoires, force nous est de constater que la commission avait vu juste. Une fois passé le danger immédiat de la mise en évidence des lacunes du site, il était temps que l'on reprenne ses bonnes vieilles habitudes et que l'on fasse... rien. Pour cela, je ne blâme pas les employés du site qui travaillent avec les matériaux qu'on leur donne et le budget, plutôt famélique, qu'on leur alloue pour tout faire: mais je blâme la RIDR et ses propriétaires majoritaires des MRC du sud qui dorment volontairement au gaz, comme on dit, et ferment prudemment les yeux pour s'éviter la douleur de voir de leurs yeux voir le désolant spectacle qui s'offre sur la 117 devant leur site, quand il faudrait au contraire pour rendre la situation moins odieuse qu'ils se les ouvrent tout grand. Mais ça coûterait des sous, bien entendu, et dépenser surtout pour des choses purement cosmétiques qui ne profiteraient qu'aux gens du coin et touristes de passage, alors là, pas question d'ouvrir d'un millimètre les cordons de notre bourse.

¹⁶ Bape 187, Rapport d'enquête, p. 42

¹⁷ Bape 187, rapport d'enquête, p. 40

¹⁸ Document PR3 p. 99

Photomontage simulant un écran visuel pour masquer le LET de la route 117¹⁹



- Sur la base de ces simulations, il est toutefois difficile de croire que les écrans prévus répondraient au Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles qui précise que les opérations d'enfouissement ne doivent pas être visibles d'un lieu public ni du rez-de-chaussée de toute habitation située dans un rayon de un kilomètre (article 37).²⁰

- **La commission est d'avis que les mesures proposées par le promoteur concernant l'intégration au paysage environnant sont insuffisantes.** Elle considère que le promoteur devrait trouver et mettre en place un moyen de dissimulation plus efficace des activités du LES de Marchand.²¹

Parlons un peu des odeurs. Elles sont, croyons-nous, de plusieurs origines. Il y a, bien entendu, les matières en décomposition avant qu'elles soient enfouies au cours du recouvrement quotidien (qui n'était pas fait selon les règles de l'art en 2003 et il n'est pas clair que la situation ait changé). Il y a aussi que la RIDR "reçoit au LES de Marchand les boues d'une usine d'épuration des eaux usées de la ville de Tremblant". Je reproduis ci-bas le texte de la commission du BAPE qui traite de cela.

¹⁹ SNC Lavalin, document LAVALIN DA1.PPT

²⁰ Bape 187, Rapport d'enquête p. 45

²¹ Bape 187, Rapport d'enquête p. 46

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge reçoit au LES de Marchand les boues d'une usine d'épuration des eaux usées de la ville de Mont-Tremblant. En 2001, 906 t de boues d'épuration y ont été acheminées et, en 2002, près de 717 t. Ces boues sont séchées sur place, puis mélangées avec du sable et utilisées comme matériau de recouvrement (DQ7.1 ; DQ7.3).

Bien que les boues d'usine d'épuration des eaux usées soient acceptées comme matériau de recouvrement, l'utilisation d'un tel matériau dégageant de fortes odeurs est incompatible avec l'un des objectifs du recouvrement des matières résiduelles, qui vise à limiter la propagation d'odeurs. Les boues reçues, si elles ne sont pas valorisées, devraient être enfouies et recouvertes d'un matériau qui ne dégage pas d'odeurs désagréables, à moins qu'elles soient traitées pour éviter le dégagement d'odeurs.²²

- La commission est d'avis que **les boues d'épuration des eaux usées qui seraient reçues à l'agrandissement projeté ne devraient pas occasionner d'odeurs.** Dans le cas contraire, elles devront être enfouies rapidement et recouvertes d'un matériau inodore.

*** Nous sommes en mars 2016. Il semble que l'on ait remplacé les boues d'épuration pour recouvrir les cellules par du bardeau d'asphalte, ce qui serait autorisé par le ministère de l'Environnement. Il n'est que de passer devant le LET sur la 117 pour comprendre que si efforts il y a eu de ce côté, les résultats ne sont pas là pour en témoigner! Le constat qui a été fait à l'époque du BAPE est toujours valide, puisque les odeurs pestilentielles, elles sont toujours bien présentes. Nous avons demandé à plusieurs reprises à la RIDR de faire réaliser une expertise par la firme ODOTTECH spécialiste de la question. La réponse a toujours été non. Maintenant que l'on a obligation de se livrer à un exercice imposé qui est de présenter un nouveau PGMR, dont une des exigences est de procéder à une analyse de la dispersion des odeurs on s'apprête à le faire. Ce n'est pas trop tôt. Est-ce que ça se fera dans les règles de l'art? C'est à souhaiter. Et on ne peut oublier que plus de dix ans ont passé depuis que des citoyens ont commencé à se plaindre de ce fléau.

Même si la pratique a changé, nous aimerions quand même en savoir plus long sur les boues épandues dans notre site par Tremblant. Nous étaient-elles gracieusement données, ce qui évitait à la ville d'avoir à les traiter, ou nous étaient-elles vendues? Et le sont-elles encore d'une façon quelconque maquillées comme un prêt, un don charitable déductible d'impôt...

Autre point: pour remplacer les boues mélangées à du sable pour recouvrir les cellules d'enfouissement, on nous dit donc à la RIDR utiliser désormais du

²² Bape 187, Rapport d'enquête p. 48

bardeau d'asphalte. Mais ce matériau avec ses huiles délétères est considéré comme "très polluant quand il est enfoui sous forme de bardeaux."²³ Oui, les mauvaises odeurs disparaissent, mais n'est-on pas en train de créer un autre problème encore plus grave? De cela, le PGMR tricéphale n'en parle pas.

Peu avant la rencontre du 9 mars 2016 à Rivière-Rouge, on s'est laissé dire qu'effectivement on conservait un tas de boue dans un coin pour un éventuel recouvrement d'une cellule non identifiée quand elle sera pleine. Donc, la réponse précédente était incomplète. Encore une fois.

Nous recevons donc au compte-goutte des renseignements sur l'utilisation de boues venant de l'usine d'épuration de Tremblant. J'ai pensé un instant ôter de mon mémoire les réflexions du BAPE sur le sujet. Mais finalement je crois qu'il est plus prudent de les garder, quitte à recevoir un démenti formel de la RIDR qui devra cependant dresser un état des lieux rigoureux pour éclairer nos pauvres lanternes.

Les odeurs:

Certains citoyens ont noté la présence d'odeurs qu'ils attribuent à un mauvais recouvrement des matières résiduelles ou à l'enfouissement de boues d'épuration des eaux usées municipales (Mme Jeannine Charette, DT4, p. 38 ; Mme Karine Laferrière, DT4, p. 33). Un voisin témoigne que ces odeurs l'empêchent parfois de réaliser des projets à l'extérieur (M. Pierre Telmosse, DM2, p. 2). Des riverains du lac Labelle situé à plusieurs kilomètres du LES subiraient ces odeurs à diverses occasions durant l'année (M. Réal Franc, DT4, p. 57).²⁴

Autrefois orientée en bonne partie vers les ressources de la forêt, l'économie de Rivière-Rouge est devenue au fil des ans plus dépendante de l'industrie touristique. Voici ce qu'en dit le BAPE de 2003:

Le maintien et le développement d'une industrie touristique, surtout celle visant le tourisme d'aventure et de grande nature, se basent nécessairement sur un environnement sain qui, selon toute apparence, est protégé adéquatement. Pour cette raison, **il ne faudrait pas risquer des atteintes irréversibles à l'environnement qui pourraient mettre en péril les possibilités de développement offertes aux générations futures. Il s'agit là d'une question d'équité intergénérationnelle.**

²³ Infotoitsverts.com – guide complet des toitures écologiques

²⁴ Bape 187, Rapport d'enquête, p. 15

- La commission constate que la MRC d'Antoine-Labelle s'efforce de développer les activités récréotouristiques sur son territoire, notamment dans le secteur de la Vallée-de-la-Rouge. Afin de conserver tout le potentiel de développement récréotouristique futur de la MRC d'Antoine-Labelle, la commission est d'avis que les choix concernant l'emplacement, l'exploitation et la durée de vie du LES devraient s'inscrire dans une perspective à long terme.

Au cours des audiences du BAPE de 2003, nous avons plusieurs fois constaté le parti pris honteux de la société d'expert retenue par la RIDR pour piloter sa demande d'agrandissement du LES originel (futur LET) déguisée sous le vocable bien commode de nouveau site d'enfouissement – situé dans le prolongement naturel de “l'ancien site”. SNC Lavalin environnement n'a eu de cesse de minimiser les dégâts environnementaux à venir, parlant d'un environnement déjà perturbé par le dépotoir originel, d'une population habituée de vivre avec les inconvénients d'un tel lieu, d'un impact négligeable ou faible sur le milieu physique, le milieu biologique (végétation, couvert forestier, faune, ichtofaune), le milieu humain. On parle aussi d'un “impact résiduel moyen sur la perte d'habitat potentiel, mais aucun caractère d'unicité ou d'intérêt particulier” (*NDR: pouvez-vous imaginer phrase plus torturée pour atténuer le fait qu'il y aura un impact moyen sur la perte d'habitat?*). Dans le sommaire des impacts du document DA1, on retrouve ce court texte superbe qui ressemble beaucoup plus à de la propagande aux accents triomphalistes pour la société commanditaire de l'exercice (en l'occurrence la RIDR), qu'à un texte réfléchi d'experts pour qui le bien-être du citoyen, qui devrait être son seul et unique client et dont il devrait représenter ultimement les seuls intérêts, est au centre de sa cible.

Sommaire des impacts:

- La RIDR est à l'avant-garde en ce qui concerne la gestion durable et responsable des matières résiduelles
- Collecte sélective des ordures et des recyclables
- Tri des matériaux secs
- Contrôle des résidus qu'elle génère

M'est avis que les sociétés de consultants qui font des évaluations pour le compte d'organismes comme la RIDR devraient prendre un saine recul et ne pas craindre d'appeler un chat un chat, quitte à contrarier leur “client” et à l'obliger à prendre du recul vis-à-vis de la ou des commande(s) qu'on lui a passées. Ci-dessus, dans le sommaire des impacts, l'aplaventrisme de SNC Lavalin se révèle sans limites.

Je reproduis in extenso les Conclusions de la commission du BAPE de 2003, qui contiennent des pistes de réflexion intéressantes. Malheureusement, on n'en pas tenu compte (ou si peu). Faire la sourde oreille pour éviter d'entendre ce qui dérangerait nos plans et nous empêcherait de nuire à nos voisins est une tactique aussi vieille que le monde. Y aurait-il moyen que nos joyeux partenaires dans cette saga éprouvante dont nous ne retirons et ne retirerons jamais aucun véritable bénéfice, soudain illuminés comme Saint-Paul sur le chemin de Damas, remettent en question les bases mêmes de ce partenariat en mode tordage de bras qui nous vaut d'avoir à sacrifier décennie après décennie notre nature pour qu'ils puissent faire prospérer, verdier, fleurir la leur?

Je ne peux éviter ici certaines redites, car les conclusions du rapport du BAPE constituent un genre de synthèse de ce qui a été présenté, décortiqué et discuté depuis le début. Et à vrai dire, cela ne me dérange pas beaucoup, car il est bon qu'on rappelle à nos consciences avec un rien d'insistance certaines vérités essentielles à l'établissement de bonnes relations de voisinage.

CONCLUSION du BAPE (commentées)²⁵

À la suite de l'audience publique et au terme de l'analyse du projet d'agrandissement du LES de Marchand, **la commission est d'avis que le promoteur n'a pas démontré que l'emplacement retenu représente le choix de moindre impact, particulièrement sur le plan de l'environnement physique.** Le LES actuellement en exploitation à cet endroit contamine les eaux souterraines et la commission estime qu'une éventuelle autorisation du projet devrait comporter des mesures particulières visant notamment à sécuriser le LES actuels et à circonscrire cette contamination. Ces mesures auraient pour effet de garantir à long terme l'alimentation en eau potable des résidences situées en aval hydraulique du LES et d'éviter de contaminer la rivière Rouge.

La commission considère néanmoins qu'il est responsable de la part des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides de gérer conjointement et sur leur territoire leurs matières résiduelles et de restreindre aux municipalités qu'elles regroupent les services qui y sont associés.²⁶

²⁵ Bape, rapport final pp 53 et suivantes

²⁶ La gestion commune a été essayée depuis treize ans. Malheureusement, cela a donné lieu à des manipulations invraisemblables qui ont vu tous les chiffres liés au permis d'enfouissements être rendus caducs ne serait-ce que par l'adjonction d'une nouvelle MRC (qui nous a servi le truc de la prise de compétence) et les tours de passe-passe pour cacher l'impact des ICI et du flot touristique sur le tonnage projeté.

Par ailleurs, **la commission croit que la durée de vie anticipée de l'agrandissement projeté pourrait être compromise puisque les besoins d'enfouissement des municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge pourraient dépasser la capacité annuelle prévue par le promoteur, en raison notamment des développements touristiques et de la croissance importante de la population de la MRC des Laurentides, principale clientèle du LES de Marchand.** En outre, les objectifs de récupération et de valorisation de la MRC des Laurentides ne seront vraisemblablement pas atteints puisque la collecte des matières putrescibles sur son territoire n'est pas envisagée à très court terme. Dans cette perspective, des moyens concrets de mise en valeur des matières résiduelles, assortis d'un échéancier précis, devraient être définis, ce qui permettrait de répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et de diminuer l'enfouissement des matières résiduelles.

La commission est d'avis que l'agrandissement projeté, s'il était autorisé, devra générer le moins de lixiviat possible. À cette fin, sa conception et sa gestion devront fournir cette assurance. La conduite de rejet des eaux de lixiviation devrait également être localisée de façon à ne pas nuire aux usages sur la rivière Rouge. De plus, le promoteur devra assurer une intégration optimale au paysage environnant grâce à une dissimulation plus efficace des activités d'exploitation et prendre des mesures suffisantes pour limiter la présence d'oiseaux indésirables.

Enfin, dans un souci d'équité, la commission est d'avis que le promoteur devra prendre tous les moyens pour garantir la qualité de vie des résidents riverains du LES et s'assurer que le projet ne nuise pas au développement récréotouristique des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, particulièrement dans le secteur de la Vallée de-la-Rouge.

Je reviens un instant sur mes pas: Comment s'assurer que les sociétés-conseil, telle Lavalin environnement, ne posent un regard biaisé sur l'objet de leur étude et n'en viennent à porter des lunettes roses à vous embellir une fosse septique décatie, quand vient le temps de conclure à la faisabilité ou non du projet sur lequel porte leur rapport? Un exemple frappant dans le cas qui nous intéresse: monsieur Robert Demers, biologiste de formation, expert de SNC Lavalin et en charge du dossier, a empêché la commission du BAPE d'approcher à moins de 700 mètres des cellules où on était en train d'enfouir les déchets. Autre exemple, monsieur Réal Franc, météorologue et représentant de l'association des propriétaires du lac Labelle est venu démontrer que les vents dominants de la région n'étaient pas en direction de là où pointaient les flèches de SNC, qui malgré l'évidente évidence, a refusé de corriger le tir.

J'avais relevé, dans mon témoignage devant la commission du BAPE de 2003, plusieurs similitudes entre le rapport de Lavalin consacré au projet d'agrandissement de la RIDR et un projet similaire à Rimouski également rédigé par les mêmes experts de Lavalin. Cela ressemblait parfois à du copié-collé, ce qui avait eu l'heur d'intriguer (et amuser) les commissaires.²⁷ Je n'ai pas poussé l'allégorie plus loin, mais je suis sûr que de tels parallèles peuvent être établis ailleurs.

Deux mots maintenant sur le PGMR de la MRC des Laurentides. Trop heureuse de pouvoir enfouir chez son voisin moins bien nanti qu'elle, elle pousse l'arrogance jusqu'à s'interdire de créer un site d'enfouissement chez elle. Pourtant, plusieurs raisons peuvent faire que le site de Marchand doive fermer plus tôt que prévu. Que feraient-ils alors?...

“le Conseil des Laurentides privilégie depuis plusieurs années une gestion globale et régionale de ses matières résiduelles. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) vise une réduction globale des matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Dans ce contexte, le schéma d'aménagement et de développement ne prévoit pas la possibilité que puisse s'établir un nouveau lieu d'élimination ou d'enfouissement des déchets sur le territoire de la MRC.”

Ne pas prévoir la possibilité de la prise en charge chez soi de ses propres détritiques, cela me semble un peu beaucoup fort. Jamais dans ma cour et pour toujours dans la vôtre. Voilà jusqu'où l'égoïsme aveugle peut s'inventer des règlements criants d'injustice. D'autant qu'il est à peu près impossible de connaître les véritables quantités de matières résiduelles enfouies chez nous par la MRC des Laurentides.

Dans un autre document intitulé “Schéma d'aménagement révisé (p.221), on parle, comme vous pourrez voir ci-dessous, de la possibilité d'accueillir un site d'enfouissement dans la MRC des Laurentides. Malheureusement, on ne retrouve pas cette possibilité de changer de cap ni dans l'ancien ni dans le nouveau PGMR commun de 2016. Un des deux documents ne dit pas la vérité quant aux intentions véritables de l'organisme supramunicipal, il nous semble... On peut dire ici que dans l'embrouillamini généralisé, mais savamment orchestré, une chatte n'y reconnaîtrait pas ses petits. La commission du BAPE a voulu mettre, à ce sujet les pendules à l'heure. Mais cela n'a pas eu l'heur d'ébranler nos décideurs.

- La pertinence d'implanter un nouveau lieu d'élimination des déchets solides ou d'agrandir le site existant de Canton Marchand ne peut faire l'objet d'un enjeu à travers l'exercice du schéma révisé, mais doit plutôt être évaluée par le biais du plan

²⁷ Voir le document en annexe intitulé : Comparaison Marchand-Rimouski

régional de gestion des matières résiduelles; la MRC des Laurentides s'engage à réviser sa position sur l'interdiction de ces lieux d'élimination des déchets solides sur son territoire, advenant que les conclusions de ce plan régional justifient la nécessité d'implanter un tel équipement sur son territoire.

Certes, il y a évolution positive de ce côté, et c'est tant mieux.

Dans le rapport d'enquête du BAPE de 2003, on parle de 45,657 tonnes de matières résiduelles chez la MRC des Laurentides²⁸. À l'époque, seule une partie de ces matières étaient acheminées vers Marchand. Aujourd'hui, elles le sont toutes. À ce tonnage, il faut rajouter celui de la MRC des Pays d'En-haut ainsi que celui des cinq municipalités d'Antoine-Labelle clientes de leur propre LET. Ce ne sont pas toutes les municipalités de la MRC des Pays D'En-haut qui dompent au site de Marchand. Mais si l'on calcule leur apport en proportion du nombre de voyages de vidanges qu'elles enterrent chez nous, on en arrive à ceci: La MRC des Laurentides a effectué 2379 voyages, chez nous en 2015. Les pays d'En-Haut ont effectué 1476 voyages pendant la même année²⁹. Donc, en proportion, cela représente grosso modo 62% des vidanges enterrées par la MRC des Laurentides³⁰. Théoriquement, avant l'adjonction du tonnage généré par les 5 villes clientes d'Antoine-Labelle, on en arrive à 73,964 tonnes de matières enfouies. Avec Antoine-Labelle, le total monte à tout près de 80,000 tonnes. Comme à l'époque le taux de récupération était d'environ 20% moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, nous pouvons déduire du 80,000 tonnes, ce qui donne un enfouissement total de 74,000 tonnes - sans compter les ICI, très volumineux, ceux-là, et dont on cache savamment la traçabilité dans le projet de PGMR commun. Petite question: si on ne se sert plus des boues des fosses septiques de Mont-Tremblant pour recouvrir les cellules du LET de Marchand, qu'en fait-on? Et, question naïve entre toutes, les verra-t-on apparaître soudain dans le site de compostage qu'on s'apprête à aménager là où il y avait autrefois le site de la RIRHL?... Et une fois de plus, par ici les odeurs fétides!

Franchement, pas moyen d'y voir clair à travers tous les chiffres qu'on nous donne et qui bien souvent se contredisent. Seul un expert indépendant pourrait remettre de l'ordre dans ce fouillis et nous donner une image moins embrouillée la situation. Il n'est que de regarder le permis d'enfouissement octroyé à la RIDR et le calcul de tonnage total d'enfouissement octroyé qui

²⁸ Rapport final du BAPE p. 23

²⁹ Quelque chose cloche dans le calcul : la charge maximale des camions à vidange est de 5 ou six tonnes. 45,000 tonnes nécessiterait de 8,000 à 9,000 voyages au dépôt. Cherchez l'erreur...

³⁰ Là encore, le bat blesse : le 60% est un chiffre bien approximatifs reflétant les objectifs et non la réalité qui serait plus près des 38% selon leurs propres statistiques (suivi du PGMR de 2014).

a été tout bonnement faussées – et pas juste un peu - par l’adjonction d’une MRC du sud de bonne dimension. Personne de chez nous ne rêvait de voir notre riche voisine du sud (MRC des Laurentides) recruter une consoeur (MRC des Pays d’En-haut) pour profiter de la manne que constitue un site d’enfouissement peu chérant, et dont la voix originaire de Rivière-Rouge ne porte pas très loin vu son isolement géographique. Pour nous, aucun avantage. C’est un marché de dupes. Pour la MRC des Laurentides, de petites économies de bout de chandelle dont sont friandes des municipalités sans envergure, et qui n’ont rien d’autres que des taxes le moins cher possible à apporter à l’ensemble de leurs concitoyens. Et chose fort commode, comme nous ne votons pas chez eux au niveau municipal, pas moyen de les chasser de nos terres.

Excusez-moi l’expression, ce sont des amours contre nature que celles d’une petite municipalité faisant mine de s’acoquiner de son plein gré, malgré quelques soubresauts courageux mémorables³¹ avec des MRC qui ne pensent qu’à abuser de ses bons services, choses combien facilitées par la totale impuissance des villes hôtes des lieux d’enfouissement qui ne jouissent d’aucun droit particulier - comme un droit de véto par exemple, qui leur permettrait de protéger aussi bien leurs terres que les poumons de leurs citoyens, des assauts insensés de leurs proches ou lointains voisins.

De façon inattendue, il se serait passé un petit miracle entre l’année de référence, soit 2001 et aujourd’hui. Enfin, c’est ce que les chiffres proposés par la MRC des Laurentides suggèrent. Retournons, si vous le permettez, aux conclusions du BAPE.

La MRC des Laurentides estime à 59 323 t/an (tonnes annuelles) la quantité de matières résiduelles qui seront générées sur son territoire en 2008, sur la base du taux de génération établi pour l’année 2001. Une certaine quantité de matières résiduelles, soit environ 5 000 t, a été ajoutée pour les développements prévus dans le secteur de Mont-Tremblant³² (Mme Suzanne Mercure, DT4, p. 126 et 127). La MRC a ainsi considéré qu’il n’y aurait pas d’augmentation du taux de génération d’ici 2008. Selon Recyc-Québec, le taux de génération des matières résiduelles est toutefois passé de 1,02 t/pers/an en 1988 à 1,52 t/pers/an en 2002, soit une croissance moyenne annuelle de 3,57 % (DB4).

³¹ Par exemple, Rivière-Rouge a tenté par tous les moyens de contrer la fermeture de son centre de tri.

³² Mme Suzanne Mercure, DT4, pp. 126 et 127.

◆ La commission est d'avis que le taux de génération des matières résiduelles utilisé par la MRC des Laurentides pour estimer la quantité de matières résiduelles générées en 2008 devrait prendre en compte la croissance moyenne annuelle de matières résiduelles par individu.³³

L'Idée la plus toxique qui soit, à notre avis, sous les apparences d'un accomplissement majeur, c'est bien celle de voir nos intérêts confondus avec ceux des puissantes MRC des Laurentides et de celle des pays d'en-Haut qui n'ont définitivement pas les mêmes perspectives de développement physique et humain que nous à court, moyen et long terme. Nous avons vraiment manqué de la plus élémentaire sagesse le jour où nous avons accepté de métamorphoser en partenaires les municipalités du sud qui n'étaient jusque là que des clients du lieu d'enfouissement de Marchand et de notre centre de tri. Sitôt que le rapport de force leur a été favorable, ils ont pris le contrôle des régies (RIDR et RIRHL), les ont mises sous leur coupe réglée, et en ont fait ce bon leur semblait... et au moindre coût possible, comme si c'était là le but ultime à atteindre au détriment de tout le reste. Et cela, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois - bénéfice marginal non négligeable - pour qu'ils n'aient pas à subir chez eux les inconvénients majeurs d'un site d'enfouissement, mal fagoté, mal pensé, jouissant d'une situation géographique désavantageuse. En guise d'experts dans l'espoir de faire avaler la pointe couleuvre, on engage des firmes d'ingénierie qui n'hésitent pas à tordre la réalité, à peinturlurer de rose le portrait de l'avenir radieux que l'on se serait préparé en commun; tristes noces de la même famille symbolique que les mariages forcés où des enfants parfois à peine nubiles se voient contraints, même si incapables de donner un consentement éclairé, de partager, et pour toujours, la même couette. La métaphore est sans doute un peu forte, je l'admets sans peine, mais toute allégorie, même outrancière, recèle un fond de vérité.

La première fermeture du dépotoir ou LES de Marchand était prévue pour 1995. Pour en prolonger la vie utile, on a alors acheté un compacteur, ce qui a permis d'enfouir dans l'espace imparti au dépotoir une quantité beaucoup plus considérable de déchets que ce qui était prévu à l'origine.³⁴ Mais ce faisant, on aggravait le problème environnemental puisque la production de lixiviat augmentait d'autant. Et non seulement cela, mais en comprimant les déchets, comme on avait enterré sans autre forme de procès des réfrigérateurs aux compresseurs chargés de fréon, gaz parmi les plus féroces destructeurs de la couche d'ozone, la pression créée par le compacteur a fait éclater les conduits et le gaz s'est retrouvé libéré dans l'atmosphère. Il n'y avait pas que les frigos, à

³³ Rapport final du BAPE p. 24

³⁴ L'histoire complète du site de Marchand nous est donnée dans le document en annexe intitulé : Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

abimer la nature. On enterrait pêle-mêle pneus, batteries, déchets électroniques, transfos (et leurs BPC), à peu près tous les RDD (pour Résidus Domestiques Dangereux) possibles et imaginables, à commencer par les peintures au plomb dont on connaît maintenant la toxicité.

Aujourd'hui, on utilise toujours un compacteur sans vraiment savoir quel effet à long terme une telle technique peut avoir sur l'imperméabilité des toiles posées au fond et sur les parois de chaque cellule. La commission du BAPE se pose bien à propos la question. Un accident écologique est si vite arrivé (et il s'en est produit!). Les toiles peuvent percer - et le feront un jour assurément, et pour accueillir les jus qui percolent, il y aura le sable, défini comme étant le plus inadéquat des sols qui soit.

Les malheurs ne s'abattront pas sur nous que dans un plus ou moins lointain futur. On a déjà eu une explosion de méthane au LET. De plus, un peu partout sur le site, des poches de ce même gaz se forment et s'envolent soudain vers la stratosphère où ledit méthane contribue à l'effet de serre. Il est sous ce rapport 25 fois plus puissant que le dioxyde de carbone (CO₂). Il faudrait de toute urgence corriger la situation. Et, quel que soit le coût d'une telle opération, on ne peut y couper. C'est le prix à payer pour soigner notre environnement gravement malade. Cela s'applique partout sur la planète où l'abus a été trop longtemps la règle. Nous qui sommes en première ligne, comme tant d'autres petites municipalités négligées, voire, abusées par leurs consoeurs plus "importantes", nous nous devons d'être moralement à l'avant-garde pour rechercher des solutions à la problématique enfouissement viables pour tous.

En terminant, j'aimerais souligner un point positif qui concerne les rapports de la RIDR avec le public. Depuis la nomination du maire Gilbert Brassard de Labelle à la présidence de l'organisme, l'atmosphère a changé et on a cessé de nous envoyer pour toute demande de renseignement à la Commission d'accès à l'information comme il était coutume de faire auparavant. Nous ne sentons plus, dans nos communications, cette volonté de soustraire à notre regard les données que nous réclamons, même celles qui semblent d'emblée défavorables à la régie où en écorne quelque peu l'image. Cela est tout à son honneur. Je crois que c'est en travaillant avec les citoyens, qui ne doivent jamais être regardés comme étant l'ennemi à abattre (attitude du tandem Provost-Poirier de triste mémoire), que l'on arrivera quelque part.

Cependant, un point nous agace avec Gilbert Brassard qui par ailleurs est réputé être parfaitement intègre: il est maire de Labelle et sa ville, bien que voisine immédiate de Rivière-Rouge, fait partie de la MRC des Laurentides. Par le truc rance de la prise de compétence, le voilà donc de facto solidaire, même si à son corps défendant, des votes assommoirs pris grâce à cette unanimité factice par les municipalités membres de sa MRC. Jamais donc il ne peut de façon indépendante défendre ni même sérieusement représenter les intérêts de Rivière-Rouge, et même, à la limite, ceux de sa municipalité propre qui subit les inconvénients du lieu d'enfouissement, comme s'en plaignait Réal Franc, météorologue de

professions et président de l'APPL (association des propriétaires du lac Labelle)³⁵
Le poste de président du Conseil d'administration de la RIDR l'oblige à veiller aux intérêts de toutes les municipalités membres, et ce, de façon équilibrée; cela, croyons-nous, l'empêche d'avoir les coudées franches pour défendre vigoureusement les intérêts particuliers de sa ville. Je pense que le choix fait par ce type de régie (RIDR) pour diriger ses destinées n'est pas innocent. L'air de ne pas y toucher, c'est une façon habile de neutraliser un opposant naturel et, dans le présent cas, d'isoler un peu plus Rivière-Rouge qui devrait être son alliée naturelle.

Nous allons continuer à demander un déménagement vers un lieu plus favorable du site d'enfouissement dont les MRC du sud voudraient profiter jusqu'à au moins 2042 comme nous venons tout juste d'apprendre. Elles ont une peur atroce de perdre la main-mise sur cet acquis qui les libère du pénible fardeau d'avoir à gérer un site d'enfouissement chez eux, avec tous les désavantages qu'elles ne sont pas sans savoir que cela comporte. Il va falloir trouver moyen de leur faire desserrer l'étreinte, qui ressemble à un noeud coulant. Trop, c'est trop, et existent certainement des façons de tracer des nouveaux chemins carrossables pour tous. Ce que nous n'aurons pas réglé de notre temps se rappellera nécessairement à la mémoire de nos enfants.

Dans l'immédiat, nous recommandons le rejet pur et simple de ce PGMR aux allures d'hydre à trois têtes. Encore une fois ici sous couvert de grandes amours fraternelles, on se fait l'économe d'une étude dont les résultats pourraient remettre en question les frontières du pays idyllique et platement artificiel que l'on cherche à se convaincre qu'on habite et dont surtout on ne veut sous aucun prétexte risquer de sortir. Mais à qui veut-on faire croire que tout le monde au monde est à l'aise avec la vision de trois entités brassant une soupe pas très ragoutante sous les narines d'une pauvre petite municipalité incapable de se dégager du carcan duquel elle est prisonnière, et qui parfois, comble d'ironie, mise sous pression et souffrant peut-être aussi d'une forme atténuée du syndrome de Stockholm, joint sa voix, au moment de voter, à celle de ceux qui contrôlent en sous-main sa destinée, quand ils cherchent une fois de plus à appesantir sa servitude.

³⁵ "Les odeurs sont transportées lorsqu'il y a des vents qui sont légers et qui sont tenus au sol. Si les vents sont trop forts, il y a mélange à ce moment-là, les odeurs se dispersent plus facilement. Mais lorsqu'il y a inversion de température et vents légers, même si c'est 10 kilomètres/heure, ça va se promener à 10 kilomètres/heure, puis ça va s'en aller à 10 kilomètres/heure. Donc, les gens à 10 kilomètres peuvent facilement en dedans d'une heure subir les odeurs qu'il va y avoir là, si les vents sont dans la bonne direction. » (Réal Franc, DT4 p.60) Vous trouverez son mémoire en annexe : Réal Frnac APPL DM3.pdf

RECOMMENDATIONS

En attendant que le problème global soit réglé, ce qui peut prendre un certain temps, nous en sommes conscients, nous aimerions que tout ce beau monde délie le cordon de leurs bourses et investissent pour faire du LET de Marchand un lieu dynamique qu'on cite en exemple comme une réussite du genre et qui même, pourquoi pas, fait des envieux. Vive l'émulation, n'est-ce pas?

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Dans un premier temps, il va falloir:

- 1) Faire un bilan de santé de tous les travailleurs qui respirent à longueur de journée les gaz et particules fines qui se dégagent du site.
- 2) Régler sans tarder les problèmes d'odeur du site. Des demandes répétées en ce sens ont été faites à la régie qui, question de budget, a refusé de confier un mandat à une firme spécialisée du genre ODOTECH.
- 3) Faire une analyse annuelle sérieuse de l'eau de la rivière, non pour y découvrir les seuls coliformes fécaux, mais les métaux lourds et autres substances que le LET envoie à la rivière par un tuyau de 4 pouces de diamètre (SNC Lavalin avait commencé par dire 1 pouce pour calmer le jeu durant les audiences du BAPE³⁶, diamètre que j'avais contesté plusieurs fois en leur disant que ce n'était pas sérieux. Ils avaient tardivement corrigé le tir et dit la vérité... enfin, espérons-le).³⁷
- 4) Régler le problème de recouvrement qui perdure. En 2003, le BAPE avait souligné que la couche protectrice de sable dont on se servait alors était trop mince et qu'à la moindre averse, le matériel se découvrait, ce qui permettait aux oiseaux nuisibles de profiter de la manne.
- 5) Augmenter le personnel de façon à mieux contrôler ce qui est enfoui au site.
- 6) Inspecter le contenu de chaque camion qui vient vider son chargement au site et à cet effet, créer donc un poste permanent pour s'assurer que tout se passe selon les règles de l'art.
- 7) Veiller à ce que les recyclables ne se retrouvent pas dans les ordures (sanctionner les contrevenants individuels et les municipalités qui ne se conforment pas aux règles et règlements nouvelle mouture (car il va falloir en faire une révision complète) qui gouvernent la RIDR.

³⁶ Je ne suis pas un expert, mais je n'ai jamais cru au diamètre annoncé pour le tuyau. Je l'ai dit et redit avant que l'on corrige le tir. Voir mon témoignage sur le sujet, document DT4 p.89

³⁷ « on parle d'un tuyau de plastique qui pourrait avoir un diamètre de un pouce », Robert Demers, DT1, p.24

- 8) Au besoin, traiter l'ancien site de façon à ce qu'il ne présente plus de danger pour notre environnement (nappes phréatiques, rivière, etc.)
- 9) Compenser Rivière-Rouge pour les graves inconvénients qu'elle a subis depuis la prise de contrôle de son site d'enfouissement par la MRC des Laurentides à laquelle est venue se greffer de façon totalement incompréhensible la MRC des Pays-d'En-haut. La seule perte du centre de tri représente un manque à gagner d'environ un million de dollars annuellement pour les salaires et dépenses diverses comme j'ai dit plus haut. Sans parler de la dynamique économique que ces emplois engendraient dans la région! J'estime qu'une compensation de deux millions de dollars par année, soit un maigre 10% du budget de la régie serait adéquat. Pour ce qui est des arrérages depuis 13 ans, je suis sûr qu'il y aurait moyen de moyenniser. Pour le moment, en guise de compensation, Rivière-Rouge reçoit un bien modeste sinon ridicule \$ 50,000. Deux municipalités subissent tous les inconvénients du site d'enfouissement. Cela signifie que chaque ville des MRC clientes nous font l'obole de nous envoyer un chèque de \$ 1,500 annuellement. C'est ce qu'on appelle en langage vulgaire un cadeau de grec.³⁸
- 10) Comme suggéré par le BAPE, lancer la recherche d'un nouveau site au sous-sol argileux, loin de la rivière Rouge, que borde, pour ainsi dire, le lieu d'enfouissement cause de nos soucis, et le plus loin possible de tout lac qu'il pourrait polluer.
- 11) Revoir les PGMR. Que chaque MRC produise le sien. Côté hygiène morale et barrière anti-abus, rien ne serait plus sain.
- 12) Si aucun progrès véritable n'est réalisé sous peu, nous lancerons une pétition pour réclamer la tenue d'une enquête (BAPE ou autre) pour tenter d'y voir clair dans les intentions des MRC du sud, qui nous tiennent j'oserais dire sans trembler dans un genre d'esclavage moderne dont rien ne peut nous délivrer avant au moins l'an 2042, nouvelle échéance envisagée par nos "gentils partenaires" pour notre émancipation... éventuelle (rien ne dit qu'ils ne trouveront pas un autre truc pour nous tenir la bride serrée autour du cou jusqu'à la fin du siècle). Et qu'importe à leurs yeux que leurs agissements égoïstes soient en train de mettre en péril rien de moins que l'avenir récréotouristique de notre région. Sans parler de notre santé, naturellement...

³⁸ pour cadeau empoisonné, comme le fut le cheval de Troie, qui permit aux grecs d'Ulysse de gagner la guerre.

EN GUISE DE CONCLUSION

La réflexion première ne doit-elle pas se faire au niveau humain? Clairement OUI!

Nous ne pouvons opposer leurs calculatrices à nos calculatrices. Les enjeux sont trop grands pour ça. Et nous ne pouvons non plus nous livrer à une guerre d'experts. Avocats contre avocats. Spécialistes contre spécialistes. Nos voisins ont les moyens financiers pour nous écraser et ils ne se sont pas gênés ni ne se gêneront jamais pour le faire.

Je vais peut-être en étonner plus d'un parmi nos gentils "associés": nous sommes nous aussi des humains. Hé oui: des humains qui ont des rêves pour les générations futures et leurs rêves pour les générations futures sont aussi beaux, aussi importants, que dis-je, aussi essentiel que ceux des gens du sud, dont une proportion plus grande que chez nous est née sous une bonne étoile, du moins économiquement parlant. Rien ne les oblige à jouer les égoïstes, au contraire, même: leur bonne fortune doit faire qu'ils s'ouvrent aux réalités parfois plus dures que la leur, beaucoup beaucoup plus dures.

Entre vous et moi, je suis quand même étonné que l'on n'ait jamais entendu depuis 13 ans les citoyens des villes prospères du sud donner de la voix, oui, s'indigner quand leurs dirigeants manœuvraient pour ôter à notre petite ville le bénéfice du centre de tri qui permettait à des individus, comme à des familles de chez-nous, d'avoir un salaire sinon vraiment décent du moins potable leur permettant de vivre et de participer à la chaîne de solidarité qui les voyait aider plus mal pris, plus démunis qu'eux.

Était-ce trop demander à des décideurs de Tremblant, de Sainte-Adèle, de Sainte-Agathe³⁹ pour ne nommer que ceux-là que de ne pas s'humilier à envoyer en chômage un 20 décembre frileux des gens qui ne demandaient qu'à conserver leur emploi? Savaient-ils seulement qu'à notre centre de tri un employé comme Michel Carlos refusait de prendre ses pauses-café, car il croyait en ce qu'il faisait et qu'il contribuait ainsi très modestement à "sauver la planète?"

Toutes les tactiques les plus mesquines, les plus grossières, les plus antisociales ont été utilisées par la MRC des Laurentides qui n'a jamais hésité à se servir de l'arsenal des ruses répertoriées dans *Le prince de Machiavel*⁴⁰ pour parvenir à ses fins. Qu'importent les victimes, qu'importent leurs familles, leurs proches, leurs voisins, on veut coûte que coûte fermer le centre de tri de Rivière-Rouge et on le fermera. Et on écrasera, comme le fit en son temps le petit père des peuples russes de triste mémoire, tous ceux qui auront l'impudence de se mettre en travers de notre chemin.

³⁹ Je me permets de les nommer car même si la MRC Pays-d'en-Haut ne faisait pas partie de la RIRHL ni de la RIDR, les discussions étaient entamées pour qu'elles adhèrent à la seconde après l'abolition de la première.

⁴⁰ Aimé et craint à la fois, le Prince peut se montrer cruel si la situation l'exige, mais toujours dissimuler et paraître juste au peuple (différence entre l'être du Prince et son paraître). La raison d'Etat prime sur le respect de la morale,

Une fois qu'ils ont eu tué le centre de tri originel, ils ont entrepris de tuer dans l'oeuf la tentative de faire renaître, en mode plus modeste, le Phénix de ses cendres. Cela s'est fait en deux temps: premièrement, la MRC des Laurentides s'est retirée de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL). L'annonce en a été faite avant même que le vote rendant la mesure effective ne soit pris. Puis, contre la volonté clairement exprimée de la ville de Rivière-Rouge, la RIDR, devenue la chose de la MRC des Laurentides, a acheté le terrain sur lequel se trouvait le bâtiment du centre de tri et ses équipements. Et pourquoi cet achat? Parce que déjà cette MRC et ses gentils ratoureux planifiaient un jour d'envoyer son compostage là-bas... ce qu'ils avaient bien pris soin de passer sous silence durant les audiences du BAPE tenues un mois plus tôt! À ce sujet, voir la lettre de monsieur Réal Franc, météorologue, président de l'APPL (Association des Propriétaires du lac Labelle où il dit son étonnement de découvrir les intentions de la MRC des Laurentides à ce sujet.⁴¹ Au nom de l'APPL, il se scandalisait des tactiques employées par les caciques de la MRC des Laurentides qui avaient caché aux yeux du BAPE leur intention d'utiliser le site de Marchand pour s'y adonner au compostage des déchets, intentions qu'ils avaient révélées à peine un mois plus tard lors des présentations du PGMR des Laurentides. Dans cette lettre, Réal Franc écrit: "Nous croyons que si le site de Marchand est aussi utilisé comme lieu de compostage, les problématiques énoncées dans notre mémoire seront multipliées par un facteur non acceptable pour les gens que nous représentons. » Le rouleau compresseur était en marche dès cet instant. Et personne n'a jamais plus en sa possession la clé de contact pour l'éteindre.

Durant la triste saga de la fermeture du centre de tri de Marchand, nous, du public, qui assistions aux réunions mensuelles des deux régies (RIRHL et RIDR) avons été en mesure de constater de nombreuses fois tout le mépris dont nous étions l'objet. Des périodes de question auxquelles on mettait fin au bout de deux minutes, des réponses promises le mois prochain, mais qui ne venaient jamais (on ne se rappelait plus même l'objet de ladite question), des interdictions de filmer, enregistrer, photographier et les réunions et les sites eux-mêmes, des intimidations de journalistes qui ne faisaient que leur métier, et même une expulsion de l'un d'eux au cours d'une réunion pourtant publique pour avoir commis le crime de prendre une photo, rien ne nous a été épargné pour nous fermer la trappe et recouvrir d'un voile opaque les manipulations odieuses qui se faisaient en sous-main.

Malheureusement, la tactique a en partie réussi et la MRC des Laurentides a obtenu finalement tout ce qu'elle voulait (même la réduction des séances publiques qui sont passées de 12 à 6).

Dans son suivi du PGMR daté de 2008, madame Nathalie Rochon spécialiste en gestion des matières résiduelles à la MRC des Laurentides a pu écrire sur un ton triomphal: "*Fermeture du centre de tri: objectif atteint*".

⁴¹ Voir document en format PDF intitulé Réal Franc APPL DM3

Je vous livre un court dialogue entre André Brunet, Président de la MRC d'Antoine-Labelle, et la présidente de la commission du BAPE, madame Nicole Boulet. Il fait apparaître clairement quel rôle ingrat était réservé à Rivière-Rouge dans ce marché de dupes, que nous n'avons cessé de dénoncer depuis; nous ne cesserons jamais de faire tant et aussi longtemps que l'équité régionale ne sera pas respectée et que l'abus du plus faible par les plus forts sera la règle première de la pseudo-entente.

LA PRÉSIDENTE

En tout cas, à vous écouter, bon, c'est sûr que les gens de la Municipalité de Rivière- Rouge subissent les inconvénients de la présence d'un site d'enfouissement sanitaire. Ils sont minoritaires à l'intérieur de leur Régie. Est-ce que quelque part vous avez pensé à une formule où justement, comme ils sont — je ne veux pas employer le mot perdant — mais comme ils subissent les inconvénients et qu'ils sont minoritaires, que, pour certaines décisions, ils aient un droit de veto? 42

M. ANDRÉ BRUNET

(...) C'est sûr que les quatre municipalités d'Antoine-Labelle, qui font partie de la Régie de la Rouge, veulent être protégées aussi. C'est certain, comme monsieur Borduas a dit tout à l'heure, il y a des discussions à y avoir avec la MRC des Laurentides. Ça, c'est certain.43

Si personne ne parvient à faire cesser le jeu de massacre - et je pèse mes mots, croyez-moi, auquel se livre chez nous la MRC des Laurentides, ainsi que sa soeur presque jumelle de la MRC des Pays-d'en-Haut, qui ont mis dans leur petite poche, dirait-on, notre propre MRC, celle d'Antoine-Labelle, préoccupée d'abord et avant tout de leur ville fétiche, prunelle de leurs yeux, et j'ai nommé Mont-Laurier. 44 nous pourrions dire adieu pour de bon à notre développement comme centre touristique, J'arrête là. Comme il y a dix ans, cette saga me brise le coeur. Cela est faire preuve de faiblesse, vous allez me dire, mais tant d'indifférence me scie. Tant de froideur quand il s'agit du sort des autres me tue.

⁴² DT4, Audiences publiques du Bape sur le projet d'agrandissement du lieu sanitaire de marchand, p.111

⁴³ André Brunet était président de la MRC d'Antoine-Labelle et avouait plus tôt ne pas connaître grand chose au sujet du site de Marchand.

⁴⁴ Il faut lire les interventions du président de la MRC d'Antoine-Labelle, monsieur André Brunet, lors des audiences du Bape de 2003. D'entrée de jeu, il avoue ne pas connaître le site d'enfouissement de Marchand, dont il est pourtant venu parler (voir documents DT4 et DT5)

Est-il encore temps que les trois MRC responsables du PGMR commun changent de tactique et cessent le grand écrasement pour devenir des partenaires dans une entreprise où chacun trouve son profit, où la nature de l'un reçoit la même protection que la nature de l'autre? Oui, absolument. Mais tant que nous ne nous sentirons pas respectés, je ne changerai pas de discours, tout outrancier aux oreilles chastes de nos lointains associés qu'il puisse parfois paraître.

Documents annexes

Outre une lettre au ministre Mulcair demandant l'obtention d'un BAPE et une autre adressée aux miistres Courchesnes et Normandeau que je reproduis ici, tous les autres documents seront présentés sur un DVD, la plupart sous forme de fichiers PDF. Vous pourrez trouver les fichiers manquants auxquels nous faisons référence sur le site internet du BAPE consacré au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand.

Letre au ministre Thomas Mulcair

(demande de tenue d'un BAPE)

Le 27 juin 2003

Monsieur le Ministre de l'Environnement
Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand

Monsieur le Ministre,

Je fréquente la région des Hautes Laurentides depuis une trentaine d'années. J'en ai fait mon second chez moi. Mes parents y avaient un chalet où j'allais fort souvent pour des périodes parfois assez longues. Depuis dix ans, je passe mes étés et des petits bouts d'hiver au lac Lacoste où ma conjointe a une vaste propriété. Petit à petit, nous avons vu notre milieu et, par ricochet, notre qualité de vie se dégrader. Les goélands à bec cerclés squattent désormais les îles devant notre chalet où ils sont, ne serait-ce que par la toxicité bien documentée de leurs déjections (ils ne se contentent pas d'avalier les poissons du lac, mais se nourrissent en partie au site d'enfouissement actuel de Marchand), une source de plus en plus importante de pollution. Pour leur part, les corneilles, les corbeaux, les quiscales - particulièrement agressifs, ceux-ci ont depuis les trois dernières années envahies les mangeoires et nous avons été contraints de renoncer à nourrir les oiseaux - peuplent maintenant le ciel et l'espace sonore de leurs cris stridents. On dirait qu'ils ont remplacé plusieurs espèces d'oiseaux sauvages domestiques autrefois présentes et qui se sont évanouies dans la nature... ou faute de nature.

Voilà bientôt vingt ans que le site d'enfouissement actuel existe. Les documents

nous révèlent que l'on a songé une première fois à le fermer en 1995, mais que plusieurs mesures, dont les timides débuts d'une collecte sélective et l'achat d'un compacteur (en 1999), ont permis d'en prolonger la durée de vie jusqu'à nos jours. Pas moyen de savoir, sauf indirectement, ce qui a été enfoui dans les dix à quinze premières années d'existence du L.E.S. de Marchand. On sait qu'on y a enterré des vieux pneus, de la peinture, des huiles usées, des produits chimiques variés souvent toxiques (des barils entiers, me suis-je laissé dire), des transformateurs remplis de BPC, des réfrigérateurs complets, dont les gaz sont allés polluer la couche d'ozone quand on a acheté un compacteur en 1999; à ce propos, voir rapport sur la récupération des matériaux secs 1999-2000 signé par mme Johanne Bock, où l'on retrouve, au point deux des conclusions, le texte suivant : « *Extraction du fréon des réfrigérateurs : donc source de pollution éliminée : (avant ce projet, les réfrigérateurs étaient enfouis dans nos tranchées et en les compactant, le fréon qu'ils contenaient s'échappait dans l'atmosphère)* ». Soit dit en passant, les réfrigérateurs enfouis sans autre forme de procès au préalable, c'est-à-dire sur une période de plus de quinze ans, n'ont pas dû tout recracher leur fréon dès qu'ils se sont fait serrer les ouïes par la compacteuse; certains ont dû vouloir faire durer les plaisirs et leur fréon viendra polluer la couche d'ozone dans quelques années ou décennies!

Le rapport Fondatec, sur lequel s'appuie et dans lequel puise abondamment le rapport SNC-Lavalin, nous apprenait, dès 1994, que : « *l'agrandissement projeté du site d'enfouissement a pour but de prolonger la vie du site d'enfouissement d'une quarantaine d'années (N.d.a : le rapport Lavalin parle lui de trente ans) Il se situe sur une partie des lots 2 et 3, au sud et à l'est de l'exploitation actuelle. Une superficie d'environ 180000 mètres carrés ou 18 hectares constituera l'agrandissement, alors que le site actuel couve sept hectares. Le site global couvrira ainsi une superficie de 25 hectares.* Curieux quand même que le rapport de SNC-Lavalin, résolument myope pour ne pas dire volontairement aveugle, du moins dans sa première mouture, sur les dégâts environnementaux dont est et sera fort longtemps responsable le présent site (ce n'est pas dans notre mandat, proclament-ils plusieurs fois dans leur document. Le ministère de l'Environnement les rappelle à l'ordre et ils le font, avec une bonne foi qui n'est pas tout à fait évidente, et non sans se faire tirer l'oreille⁴⁵), ce que je trouve bien étonnant de la part d'un consultant qui somme toute a pour mission de défendre les intérêts de tous et non ceux particuliers de son commanditaire.

Les arguments qui militent, selon SNC-Lavalin en faveur de l'agrandissement du site actuel, vont de l'aberrant « *les gens du coin sont habitués de vivre avec les*

⁴⁵ Les questions QC-20 et QC 23.2 et QC-23.3 et RQC correspondants sont particulièrement édifiantes à ce propos. Le changement d'attitude des consultants lorsque sommés de prendre en compte les rejets du premier site dont ils s'étaient lavé les mains dans PR5.1 est beau à voir en PR5.3

*inconvénients du site*⁴⁶ » (surtout pas dans ma cour, disent à l'unisson les autres membres de la RIDR), à « *Ça va défigurer le paysage? Les gens ont naturellement tendance à regarder de l'autre côté de la route quand ils passent dans ce secteur* », en passant par le « *c'est vrai qu'il y a plus de goélands, de corneille, etc. dans la région, mais au total, il n'y en a pas plus dans le pays. Autrement dit, parce qu'il y a le L.E.S à proximité, il y en a simplement plus aux alentours, ce qui ne change rien à la population globale de ces animaux* ». Ces trois arguments incroyables nous ont été servis sans rire lors de la dernière séance d'information tenue à l'aréna de l'Annonciation. Enfin, le phrasé des citations n'est pas exact – j'écris de mémoire -, mais cela résume bien la pensée qui a été énoncée. Le sophisme est un procédé que le consultant ne répugne pas à utiliser pour nous convaincre du bien-fondé de ses choix⁴⁷. Heureuse de l'option choisie par ce dernier, les représentants de la régie présents sur place n'y ont rien trouvé à redire.

Dans le rapport Fondatec, on retrouve cette perle : « *Le lieu actuel rencontrant toutes les exigences du règlement sur les déchets solides, la régie a préféré agrandir le site actuel plutôt que d'en trouver un nouveau* ». Est-ce vraiment un argument valable que de dire que par paresse intellectuelle, pour ne pas se compliquer inutilement l'existence, on va continuer de polluer directement non pas seulement pendant dix ans, mais encore trente ou quarante ans (et plus!!!) et sans nouvel apport de déchets une fois le site fermé, avec une intensité moindre il est vrai, pendant en tout un bon siècle, une belle sous-région qui a pourtant généreusement donné et à qui il ferait le plus grand bien de voir ses sols ainsi que les eaux de ses lacs et de la magnifique rivière qui y passe, « la Rouge » comme on l'appelle affectueusement, se réhabiliter (et Dieu sait que le processus sera long étant donné les tristes débuts de l'aventure « enfouissement!). Un peu plus loin dans le même rapport on trouve cet autre joyau de la pensée biaisée : « *L'existence depuis une douzaine d'années du site d'enfouissement sanitaire à cet endroit rend cette localisation moins contraignante du fait que le nouveau développement tend à s'éloigner de l'emplacement* »... Publier de telles sornettes dans un rapport public est tout bonnement honteux. Leur accorder le moindre crédit serait leur faire un bien grand honneur.

Dans le projet dont SNC-Lavalin se fait le porte-étendard, on parle d'un tuyau qui devrait amener les eaux de lixiviation préalablement traitées pour en enlever une partie des contaminants jusqu'aux berges de la rivière où elles seraient rejetées. Mélangées vraisemblablement à de l'eau pure qui lui permettrait de rencontrer bien artificiellement les normes actuelles de rejet environnementales, la mixture viendrait troubler l'eau, mais sans jamais

⁴⁶ Je trouve cela méprisant et, par ricochet, méprisable. Quel avantage! On peut proposer sans heurter les sensibilités un rajout qui fera tripler la superficie actuelle du LES et dont le taux maximum d'émissions néfastes est calculée pour l'année 2040, et il n'y aura pas de vrai débat! Quelle aubaine!

⁴⁷ Le consultant n'a-t-il pas dans le présent cas, où il doit défendre l'option choisie sur la place publique, un devoir d'impartialité?

dépasser lesdites normes (j'émetts de forts doutes à ce propos, les chiffres à la base des calculs n'étant pas les bons – nous y reviendrons), et non seulement l'eau, mais aussi la quiétude des touristes et résidents, amateurs de kayak, de rafting, de canot, de baignade qui ne pourront être, et avec raison, qu'inquiets du jus dans lequel ils s'ébadaissent et qu'il leur arrive parfois involontairement d'avalier.

On dit des jugements de cours qu'ils doivent se soumettre à une règle non écrite : il faut non seulement qu'il y ait justice, mais il faut également qu'il y ait apparence de justice. Adopter une attitude très début de la révolution industrielle et rejeter dans un cours d'eau un liquide chargé de polluants constitue une tartufferie de première (« Cachez ce sein que je ne saurais voir »... ou diluez ce lixiviat et rejetez-le loin de ma vue, de mon odorat, de mes papilles gustatives). Pensez-vous sérieusement que des gens vont faire un détour pour venir se plonger dans notre douce sauce? Non, mais un peu de sérieux : Laisseriez-vous vous-même vos enfants batifoler près de ce conduit? Rempliriez-vous la pataugeuse du plus jeune avec cette eau respectueuse des normes environnementales, même si elle ne contenait qu'une demi-cuillerée à thé de ce jus?... Permettez-moi d'en douter.

L'eau n'a pas qu'à être conforme aux normes. Elle doit être pure. Pardon : elle ne doit pas seulement être pure, elle doit avoir les apparences de la pureté. Je veux dire elle doit être regardée par ceux qui y trempent leurs orteils comme de l'eau pure. Et cette nécessité, les années et les décennies passant, deviendra de plus en plus loi. Ce serait faire l'autruche que de nier le fait. Et ce serait se mentir à soi-même que de penser qu'un territoire, aussi merveilleux soit-il, que l'on a condamné à accueillir ad nauseam les déchets de toute la région⁴⁸, pourrait dans un avenir prévisible devenir un lieu de rendez-vous très prisés par les amants du plein air.

La vocation récréotouristique de la région a été mise en sourdine dans le rapport SNC-Lavalin, comme en témoigne la lettre envoyée à M. Michel Simard de la Direction des évaluations environnementales par Mme Carole Lachapelle et Monique Beauchamp de la direction du suivi de l'état de l'environnement, service des avis et des expertises, 19 septembre 2002. On peut y lire : « *La description des usages faite par le consultant est assez sommaire et elle se limite à un rayon d'un ou deux kilomètres du site. De nombreuses activités récréotouristiques sont pratiquées sur la rivière Rouge. Entre autres, on y retrouve des terrains de camping, on y pratique le kayak, le nautisme, la pêche et la baignade un peu partout sur son parcours. Ce sont autant d'usages tributaires de la qualité des eaux et donc du traitement adéquat des rejets.* »

Revenons un instant sur nos pas pour parler de l'imprécision des réponses premières du consultant offertes au ministre de l'Environnement. Les questions QC-30, QC-31, QC-35 et les RQC correspondants mettent une fois de plus en

⁴⁸ La montagne sans arête de déchets compressés devrait atteindre 25 mètres de haut.

évidence la tendance qu'à SNC-Lavalin d'éluder autant que faire se peut le fonds pour ne vraiment plonger dans le débat que lorsque la soupe devient vraiment chaude. Le temps me manque pour étayer ce que j'avance par une démonstration rigoureuse. J'élaborerai plus sur le sujet lors de l'audience du BAPE. Qu'il me soit permis cependant de donner un petit exemple de l'attitude que je questionne. On cherche partout en tout temps à avoir la note de passage. On suit les exigences. On rencontre les normes. On ne cherche nulle part à être des précurseurs. Et si on peut faire des économies de bout de chandelle, on les fera. On distancera si possible les analyses⁴⁹ : deux exemples de cela :

1) « (...) Ce programme de surveillance débutera dès l'ouverture du LES et sera maintenu pour une période minimale de trente (30) ans après sa fermeture, à moins que le Ministère autorise l'exploitant à y mettre fin avant l'expiration de ce délai. (RQC35 de PR5.3)

2 « *Dans tous les cas, le nombre d'analyses d'un paramètre à effectuer annuellement pourra toutefois être réduit jusqu'à un s'il s'agit d'un paramètre qui, pendant une période de suivi d'au moins deux ans, n'a jamais excédé le dixième des valeurs limites prescrites par l'article 45; cette réduction du nombre d'analyses vaut tant et aussi longtemps que les analyses annuelles démontrent que celle condition est satisfaite.* » (RQC-35 de PR5.3)

Je m'aperçois qu'il devient difficile de suivre une ligne de pensée précise, les données qui doivent être considérées pour élaborer ce présent document se trouvant éparpillées dans plusieurs documents. Le manque de ressource et de temps me force à y aller à l'instinct. Le moment venu, je chercherai non seulement à départager le bon grain de l'ivraie, mais aussi distinguer la chèvre du chou.

Dans PR5.1 on retrouve la question et la réponse suivante : Les COMMENTAIRES sont de mon cru : Je ne conte ici de relever rapidement quelques questions et réponses qui n'ont pas trouvé écho en PR5.3

QC-2

La vie utile du site a été modifiée à plusieurs occasions, les années 1995 ou 1996 ont aussi été mentionnées pour la fermeture et que le site est toujours en fonction en 2002, (RQC-2)

Diverses raisons sont invoquées en réponse à QC-2, dont l'achat d'un compacteur à déchets améliorant de 30% le taux de compactage des déchets (effets : plus grande production de lixiviat au mètre carré, de biogaz aussi, etc.

COMMENTAIRE : On pollue 30% de plus dans un même espace. De plus, le

⁴⁹ Verrait-on une compagnie d'aviation agir comme cela? Le moteur ronronne. L'inspection doit se faire après mille heures de vol. Comme il n'y a eu aucun problème depuis la dernière inspection, on passe son tour et mieux, on décrète que dorénavant, les inspections se feront tous les deux ans... Ça ne fait pas très sérieux, admettez... C'est un raisonnement de tire-au-flanc!

compactage a eu pour effet de répandre dans l'atmosphère le fréon contenu dans les réfrigérateurs enfouis dans le site; on sait que le fréon est un des grands responsables du trou dans la couche d'ozone.

AUTRE POINT, Il n'y a pas de véritable contrôle à l'entrée du site. Qu'une préposée qui nous demande ce que contient notre chargement. J'ai été à quelques reprises porter des déchets au site d'enfouissement. Aucune vérification ne serait-ce que visuelle du chargement n'a jamais été effectuée. On se fie sur la bonne foi des gens.

À la question posée en page 8 du document PR5.1 (cette question a été posée par un citoyen lors de la journée de consultation du 18 juin 2001), et dont l'énoncé se lit comme suit : « *Qu'advient-il d'éventuels barils de déchets dangereux présents sur l'ancien site?* », on répond :

Qu'il n'y a « aucun baril de déchets dangereux présents sur le site d'enfouissement sanitaire »

COMMENTAIRE : « Baril », peut-être, mais c'est jouer sur les mots, car personne ne viendra nier que des déchets dangereux se retrouvent dans le site perdus au milieu de banaux sacs verts (batteries traditionnelles, alcalines, au nickel cadmium – particulièrement toxiques semble-t-il; transfos des appareils électroniques dont regorgent de nos jours nos maisons, cassette d'encre d'imprimantes, petits et gros pots de peinture, de colle, pinceaux; tubes de calfeutrant ; contenants de styromousse des fast foods et autres lieux de restauration, et même à usage domestique (verres et assiettes) sans parler des appareils électroniques, électroménagers et innombrables gadgets qui nous parviennent dans leur boîte originale protégés par une gangue de ce matériau; et que dire des détecteurs de fumée jetés aux poubelles en même temps que la batterie de neuf volts qu'ils contiennent?... Sans parler des ampoules, lampes fluorescentes (pour lesquelles il n'existe pas de solution de rechange viable) et vieux thermomètres au mercure (métal volatil dont les composés peuvent être toxiques à très faibles concentrations), et j'en passe et des meilleures! Parlant récemment à un citoyen ayant affaire régulièrement au site d'enfouissement, il m'a dit avoir vu tout à fait récemment des pneus « égarés » dans le tas de déchets domestiques régulier.

« De plus, aucun citoyen n'a le droit de se rendre seul à ce dépôt et ne peut en aucun cas déposer ses déchets dangereux dans le site d'enfouissement sanitaire ».

COMMENTAIRE : Cela n'est pas vrai. J'ai personnellement en compagnie de Justine Lacoste été porter des déchets, dont certains considérés comme dangereux, au site d'enfouissement. Nous avons eu accès au lieu d'entreposage des déchets où nous avons disposé de nos pots de peinture et batteries sans que personne ne s'occupe de nous.

Lorsqu'un citoyen arrive au site d'enfouissement, il est obligé de descendre de son véhicule afin d'expliquer à la préposée à la balance ce que contient le voyage.

Cela est vrai. Mais la balance étant située assez loin du bureau où œuvre le préposé,

il n'est pas en mesure de vérifier les dires du dit citoyen.

Enfin, lors de la collecte des volumineux, les employés récupèrent à même le site d'enfouissement tous les résidus domestiques dangereux qu'ils trouvent. Et la remorque, lorsque pleine, est transportée au dépôt de déchets dangereux. Ce qui veut dire qu'il est impossible qu'il y ait d'éventuels barils de déchets dangereux présents sur notre site.

COMMENTAIRE : On s'accroche au mot « baril » comme des naufragés à une bouée. Les matières pourraient être contenues dans des boîtes (de bois, de carton, de plastique) ou des sacs de différentes formes, volume et couleurs. On n'en dit rien. On récupère ce qu'on peut (en fait, ce qui est pour un court laps de temps visible, mais est vite enterré par de nouveaux arrivages) des déchets dangereux compris dans les volumineux,

(...) « ce qui veut dire qu'il est impossible qu'il y ait d'éventuels barils de déchets dangereux présents sur notre site, et que la régie exerce un contrôle très sévère à ce niveau »...

COMMENTAIRE : Joyeux sophisme que voilà. Car on ne peut absolument pas conclure des points qui précèdent que la Régie exerce un contrôle très sévère à ce niveau. Et en dehors de la période précise de collecte des « volumineux », que se passe-t-il qui nous assure que des produits dangereux ne sont pas enfouis pêle-mêle avec les autres produits considérés comme inoffensifs dans le site?

QC-7 - de PR5.1

Mise à jour du texte et des données, section 3-2, page 16

Le texte et les données de cette section sont une copie intégrante du texte de l'étude hydrographique de Fondatec (rapport de juillet 1993, page 3). Toute cette section doit être revue selon l'état actuel du LES. (...)

RQC-7

Les données de base de notre étude reposent sur des résultats et observations obtenues dans des rapports antérieurs. C'est pourquoi nous ne modifions pas le texte. Toutefois, au lieu de l'affirmation à savoir « que le lixiviat produit par les déchets enfouis est épuré par le sol granulaire en place », il devrait plutôt être dit « que le lixiviat produit par les déchets profite d'une certaine épuration par le sol granulaire en place.

COMMENTAIRE : La nuance est de taille. Faire un copier-coller en puisant sa matière première dans un texte vieux de dix ans (étude hydrographique de Fondatec) est risqué, comme l'on peut voir. Si nous voulons manquer de charité chrétienne, nous pourrions persifler que la couleuvre était un peu grosse pour être avalée.

QC-9 de PR5.1

Population desservie, section 3.4, page 20

Quelle est l'année de référence concernant la population desservie par le LES : est-ce 1999? Des données plus récentes de 2000, 2001 ou 2002 devraient être utilisées.

RQC-9

L'année de référence concernant la population desservie par le LES (...) est 2001, et non 1999.(...) Il faut noter, évidemment, qu'avec toutes les fusions en cours, le nombre de municipalités membres sera appelé à diminuer, mais sans en changer la population

COMMENTAIRE : Les chiffres des années 2002 et 2003 (ce dernier partiel, bien entendu) auraient certes été plus adéquats pour donner un aperçu de la population du secteur, qui, avec les visiteurs d'un jour toujours plus nombreux, connaît-il nous semble une croissance exponentielle (le trafic de plus en plus congestionné parle de lui-même)

À la lumière des chiffres qui ont servi à justifier l'implantation première du site, chiffres devenus vite caducs par l'évolution de l'industrie touristique et l'adjonction de nouvelles villes ayant accès au site d'enfouissement dont la première fermeture avait été envisagée pour 1995 (il y a donc déjà huit ans de cela), et compte tenu du fait que lors de la dernière séance d'information tenue à l'aréna de l'Annonciation où l'on a, avant de changer brusquement son fusil d'épaule et d'admettre les faits par la bouche d'un représentant du RIDR, commencé par nier deux fois plutôt qu'une et sur un ton péremptoire, que l'on soit en train de négocier les très volumineux déchets commerciaux de Tremblant pour les enfouir dans la nouvelle phase du LES de Marchand – ce qui rend caducs tous les chiffres sur lesquels se base l'analyse de SNC-Lavalin (sans parler de l'adjonction envisagée de nouvelles villes, et non les moindres, telle Sainte-Adèle dont personne n'a fait mention durant la présentation), compte tenu de cela, donc, il faudrait, avant de prendre quelque décision que ce soit, refaire une étude d'impact sérieuse et indépendante où les vrais chiffres serviraient de base aux projections actuellement presque entièrement favorables à l'agrandissement du site actuel.

Le parti pris du consultant pour cette solution nous paraît parfois suspect. Durant toute la dernière présentation publique de leur étude, la façon qu'a eu le représentant du consultant de minimiser les impacts négatifs de l'agrandissement du site et d'insister plus que de raison sur l'innocuité des effets à long terme du LES sur la faune terrestre et aquatique, et la flore de la région,⁵⁰ nous a fait nous demander si la compagnie d'ingénierie n'est pas matériellement intéressée par la suite des choses. Si tel est le cas, vous comprendrez que nous contestions dès lors l'impartialité de leur

⁵⁰ On nous a parlé d'effets négligeables sur la faune aviaire... négligeables « au sens de la loi », a-t-on pris soin de préciser.

étude.

QC-30.2 de PR5.1

De façon plus précise, fournir les caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques des eaux de surface (rivière Rouge) à proximité du point de rejet prévu (amont et aval) du lixiviat traité. Quels sont les usages du milieu récepteur en amont et en aval de ce point?

RQC-30.2

Il n'existe pas de données sur les caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques à proximité du point de rejet prévu pour le lixiviat traité. (...) Tel que mentionné en RQC-30.1, le ministère juge qu'il n'est pas nécessaire de compléter d'autres analyses.

Commentaire 1 : dites-moi pourquoi s'obstiner ainsi à ne pas vouloir analyser ainsi les eaux de la rivière, déjà polluées, mais que l'on s'apprête – il ne faut pas se le cacher – à polluer plus, beaucoup plus si l'on donne les vrais chiffres (une question, comme ça, si l'on comprime les déchets et réussit à en mettre plus dans moins d'espace, est-ce que cela a pour effet de diminuer ou d'augmenter la quantité de lixiviat et de gaz produits par la matière enfouie dans le LES? La réponse est évidente. Quand on s'est mis à compresser les déchets, on a augmenté la quantité de gaz émis et de lixiviat produit au mètre cube, qui rendent caduques les calculs faits à l'époque pour justifier l'implantation du LES si près de la rivière Rouge.

Tel que mentionné à la page 47 du rapport principal, la rivière Rouge sert principalement aux activités récréotouristiques comme la pêche, le rafting, la baignade et le canot. Il n'y a cependant pas d'usage spécifique reconnu à proximité du point de rejet prévu.

COMMENTAIRE : Je me répète plus qu'un peu, mais le bât blesse tellement de ce côté que cela ne me dérange pas. Pas besoin d'être devin pour voir que les activités récréotouristiques sont un élément de premier plan au cœur du développement de la région et que l'avenir économique de celle-ci est intimement lié à cette sphère d'activité. De plus en plus de touristes fréquentent nos contrées. Il est à mes yeux tout bonnement inimaginables que l'on concentre pour les trente ou quarante prochaines années tous les déchets produits à cent kilomètres à la ronde dans le L.E.S de Marchand (ne parle-t-on pas dans les documents d'une vie active du site de cet ordre?... et l'existence du L.E.S actuel dont on a reporté la fermeture à plusieurs reprises n'est-elle pas la preuve par l'absurde qu'on ne peut même pas se fier à ce chiffre?), avec des répercussions négatives sur les eaux de ce joyau que représente la rivière Rouge, répercussions qui se feront toujours sentir bien après l'an 2100 (on parle même dans un des documents d'eaux ou boues résurgentes qui viendront empoisonner les eaux et les berges de la rivière à l'aube de l'an 3000!!!)

QC-43 de PR5.1

Quelle est la superficie de l'aire prévue pour le système de traitement?

QC-44

Un bassin de retenu des eaux brutes de lixiviation est-il prévu? Sa capacité doit être suffisante pour retenir ces eaux (...)

QC-45

Fournir les calculs détaillés qui ont servi au dimensionnement de l'étang de traitement anaérobie. Fournir également les calculs des dimensions des bassins aérés en relation avec les temps de rétention retenues

COMMENTAIRE : Regroupées ensemble, RQC-43, RQC-44, RQC-45 donnent des chiffres sans doute valables pour le tonnage de déchets d'abord envisagé, mais qui ne tiennent pas compte de la réalité telle que projetée par les ajouts de villes et de matériaux (déchets commerciaux de Mont-Tremblant entre autres choses) qui devraient finalement y être enfouis.

Les réponses aux questions QC-47, QC-48, QC-49, QC-50, QC-51, QC-52 présentent à mon avis les mêmes faiblesses que les précédentes, car basées sur des calculs joyeusement optimistes qui ne seront vraisemblablement pas le reflet de la réalité, ni au moment de l'ouverture du site (nombre d'habitants desservis et quantité de déchets amenés jusqu'au LES), ni au moment de sa fermeture (l'expérience du premier LES de Marchand est, à cet égard, assez éclairant merci).

QC-55 de PR5.1

Captage et traitement des eaux de lixiviation

Débit total à traiter

Le débit indiqué ne tient pas compte du site actuel (page 29). Si elles sont acheminées au traitement au même titre que les eaux générées lors de l'agrandissement, il faudrait en tenir compte pour le calcul des OER. Sinon, qu'advient-il des eaux provenant du site actuel?

RQC-55

Le site actuel est par atténuation dans le sol, donc aucun débit supplémentaire ne doit s'ajouter au débit total évalué.

COMMENTAIRE : Est-ce dire que tout le lixiviat où peintures et huiles usées (même celles des transformateurs électriques et leurs huiles à base de BPC) le disputent aux autres liquides et matériaux toxiques, substances présentes dans le

premier site, que ce lixiviat, dis-je et les gaz qui s'échappent des lieux seront simplement « oubliés » de tous? Est-ce là une façon responsable d'agir? Ne pas dire ce qu'il adviendra des eaux provenant du site actuel tel qu'il est demandé en QC-55 ne me semble pas preuve de maturité environnementale.

ANNEXE RQC-4

Premier rapport semestriel de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle

On retrouve en page 5 de ce document la perle suivante : « *Les municipalités sont actuellement interpellées afin de connaître le nombre réel de commerces inclus (sic) dans leur service de collecte. Bien qu'on doit (sic) séparer dans le bilan global des quantités de déchets par secteur (municipal et ICI), il sera à déterminer (sic), vu par la complexité (sic) d'extraire cette petite portion de volume de déchets commerciaux des municipaux et de l'inexactitude des données fournies par les municipalités, de laisser cette portion dans le volume de déchets municipaux* ».

Commentaires : L'écologie commence par l'apprentissage de sa langue. Boileau disait : « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire viennent aisément »... Comment accorder la moindre crédibilité à un texte de cet acabit ?

Conclusion

Ce qui est en train de se passer est extrêmement grave. L'avenir de la région Labelle-Marchand-L'Annonciation comme lieu d'activités récréotouristiques est menacé. Ces villes semblent vouloir être sacrifiées par une bande de décideurs médiocres et égoïstes pour permettre aux centres de villégiature prestigieux de respirer tout à leur aise un bon air pur qui leur rapportera – les p'tits chanceux - de gros sous... Notre part d'héritage consistera en quelques jobbes mal payées. Une fois de plus, la misère ravageuse de poumons et réductrice d'espérance de vie s'étendra à perte de vue dans cette portion pourtant riche en histoire et en ressources des pays d'En-Haut. Le curé Labelle doit se retourner dans sa tombe et maudire le destin qui l'empêche d'apostropher, d'admonester, de souffleter vigoureusement au besoin ceux qui jouent avec la destinée de ses « chers colons » et, cherchant une fois de plus à leur en passer une petite vite, veulent greffer sur leurs épaules à tout jamais le joug des porteurs d'eau.

Bientôt contournées comme vous le savez par une route qui aura pour effet d'isoler ces lieux « pestiférés » où brûleront les gaz récupérables⁵¹ pendant que

⁵¹ Les gaz toxiques continueront d'émaner du premier site à un rythme effarant sans que soit exercé le moindre contrôle. Comme tout le monde sait, le méthane en fait partie (l'oxyde nitreux également). Ce gaz est visé par le protocole de Kyoto. Le potentiel de réchauffement de la planète du méthane est 21 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone produit par le brûlage des déchets.

les autres de nature tout aussi sinon plus inavouable du premier site continueront d'empuantir l'air de la sous-région et de faire des ravages dans la couche d'ozone, nos villes perdront leur dynamisme et verront leurs citoyens désertier pour un ailleurs meilleur. À moins que l'on se ressaisisse en haut lieu et qu'on donne à la région, en refusant l'agrandissement du L.E.S. actuel, une vraie chance de se développer.

Notre région a donné. Aux autres de prendre le relais!

Pour toutes ces raisons, je demande qu'une audience publique soit tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au sujet du projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Marchand présenté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge .

Jean-Paul Le Bourhis

P.s : Je trouve invraisemblable que l'on n'ait pas songé sérieusement à trouver un autre site d'enfouissement dont la durée de vie, il me semble, ne devrait pas être calculé pour plus de dix ou quinze ans, question de laisser le sol et l'air se remettre de l'agression qu'on leur a fait subir.

LETTRES AUX MINISTRES

Nathalie Normandeau et Michelle Courchesnes

Concernant la fermeture du centre de tri de Marchand

Le 13 novembre 2005

Madame Nathalie Normandeau
Ministre des Affaires municipales et des régions
Ministère des Affaires municipales et des régions
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec)
G1R 4J3

Et

Mme Michelle Courchesne
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable
4e étage
Québec (Québec)
G1R4Z1

Madame la Ministre Normandeau et Madame la Ministre Courchesnes,

Objet : Transfert d'activités au détriment de la Ville de Rivière Rouge et perte d'emplois.

Madame la Ministre

Pour donner suite à la lettre du 11 août 2005 adressée à Madame Normandeau qui semble malheureusement être restée lettre morte, lettre dans laquelle je demandais une intervention dans le dossier du centre de tri de Marchand, je souhaite rajouter des éléments qui, je l'espère, feront sentir l'urgence de demander des comptes aux municipalités concernées pour empêcher que l'irréversible ait lieu et que la région, dont vous connaissez les besoins criants, perde injustement cinquante emplois.

Nous portons à votre attention la phrase clé de la proposition de modification de l'entente telle que présentée aux municipalités afin de les inciter à modifier la vocation de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes Laurentides (Régie) d'un centre de tri à un centre de transbordement et à supprimer 50 emplois:

Attendu que le volume des matières à traiter, la capacité du centre de tri actuel, la productivité due aux équipements en place ainsi que le taux de rejet est très élevé;

De toute évidence, la phrase précitée contredit totalement les plans de gestion des matières résiduelles déposés en 2003 par les deux MRC soit celle des Laurentides et celle d'Antoine Labelle. À ce titre, nous vous demandons d'imposer un moratoire

pour une période adéquate afin de clarifier la situation et vous permettre de prendre connaissance du rapport de Recyc-Québec sur les centres de tri et le domaine de la récupération.

Une enquête doit être menée auprès des municipalités membres de la Régie qui favorisent le transfert des matières recyclables vers la ville de Lachute. En effet, il semble que certaines municipalités agissent contrairement au plan de gestion des matières résiduelles déposé au BAPE et à l'encontre des intérêts de la Régie, dont elles sont les fiduciaires, en envoyant leurs matières recyclables ailleurs qu'au centre de tri, dont elles sont membres. Ces mêmes municipalités dénoncent leur propre turpitude en se plaignant de la baisse de volume et du taux élevé de rejet. La baisse de volume est le résultat de leur envoi vers d'autres sites. Le taux de rejet élevé est le résultat de leur absence d'implication dans la promotion du recyclage ainsi que leur total désintéressement de la formation de leur propre population.

Nous vous demandons de mandater un expert dans le domaine des matières recyclables afin que notre région puisse bénéficier d'un avis indépendant avec une véritable vision d'avenir. Tel que je l'ai dit précédemment, c'est la firme comptable-vérificatrice des états financiers de la Régie qui a été chargée de l'étude du dossier. Nous trouvons ce choix peu judicieux, car il y a apparence de conflit d'intérêts. Cette étude ne traite pas de l'avenir du traitement des matières recyclables dans notre région, mais tout au contraire elle ne reflète que des calculs qui ne tiennent pas compte de la réalité régionale, du volume actuel et futur des matières recyclables, des coûts de transport et surtout ne se base pas sur les véritables chiffres de la population. Nous demandons de pourvoir mettre en place un plan de relance.

Finalement, nous vous demandons, qu'en collaboration avec votre collègue du développement durable, le ministre Thomas Mulcair, de confier à une tierce partie indépendante le mandat d'étudier le dossier des matières recyclables sous la responsabilité de la Régie dans notre région et surtout de tenir des consultations publiques.

Nous réitérons que ce transfert des matières recyclables vers la ville de Lachute (hors des 2 MRC impliquées) entraînera la perte de 50 emplois et la perte d'une contribution économique à long terme de plusieurs dizaines de millions de dollars. Notre région a besoin de ces emplois et des bénéfices économiques en découlant. Au nom des citoyennes et citoyens de Rivière-Rouge, nous vous demandons d'intervenir rapidement pour nous assurer une équité régionale.

Le président monsieur Roland Pepin et les membres du comité souhaitent vous rencontrer de toute urgence dans le but de sauver les emplois. Dans l'attente de votre intervention, veuillez agréer, Madame La Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Comité pour la survie du Centre de Tri

Justine Lacoste, avocate MBA et Jean-Paul Le Bourhis

« La fonction d'une société n'est pas de dégager des surplus mais de proposer une organisation de la vie collective qui facilite l'atteinte d'objectifs que je qualifierais presque de moraux: l'égalité des chances et des droits, une répartition équitable de la richesse, la préservation et l'occupation d'un territoire commun. Voilà le rôle d'un gouvernement. » (Gil Courtemanche, Le Devoir 18 juillet 2005)

CC : Ministre T. J. Mulcair, M. Sylvain Pagé Député de Labelle, Mme D. Bélanger, Ville de Rivière-Rouge, M. Yves Sigouin, représentant de Ville de Rivière Rouge, Régie de récupération de la Rouge, Régie Intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides, M. Leduc, Mme Johanne Bock, Régie intermunicipale des déchets de la Rouge,

DOCUMENT ANNEXE SECONDAIRE
(d'autres suivront sous peu)

2006 - Décisions et démarches de la RIDR

(commentaires)

Lors de sa dernière réunion, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), contrôlée par la puissante MRC des Laurentides, a pris coup sur coup deux décisions qui visent essentiellement à jouer encore plus efficacement au jeu de cache-cache avec les citoyens inquiets de leurs visées.

On a donc voté pour que les réunions de la régie se fassent désormais aux deux mois au lieu de mensuellement comme c'était le cas jusqu'ici. Bon an mal an, voilà donc six périodes de questions auxquelles on n'aura pas à se soumettre et six occasions de moins pour les citoyens de questionner la gestion de leur régie des déchets, et donc de se faire du mauvais sang pour trois fois rien, à savoir leur santé et l'avenir de leur région.

Comme il y a quelque mois on avait décidé de déménager les réunions publiques de la RIDR de Rivière-Rouge à la Conception, village de la MRC des Laurentides situé à trente kilomètres du lieu d'enfouissement dont un groupe de grincheux locaux questionnait la gestion, et comme aussi pendant ces réunions mensuelles on s'était déjà soulagé d'avoir à faire état du courrier parfois grinçant que l'on recevait, on peut penser que cette nouvelle mesure représente aux yeux des dirigeants de la RIDR un pas de plus vers l'établissement en douceur de la loi du silence. Pour paraphraser ce bon vieux La Palice : plus on en cache, moins ils en voient. Et cela fait moins de monde pour nous "gosser" (*expression chère au préfet des Laurentides*).

La prochaine réunion de la RIDR devrait donc avoir lieu quelque part en juillet. Et là, mes bons amis, attachez vos tuques, la couleuvre qu'on va nous présenter sur un plateau doré et qu'on va vouloir nous faire avaler au beau milieu de nos vacances (joyeux hasard !) sera tellement grosse qu'elle risque de nous étouffer... Il faut savoir que par les temps qui courent, la MRC des Laurentides se magasine des partenaires pour nous empuantir l'air et empester la vie encore bien davantage qu'ils ne le font déjà, avec la joyeuse inconscience fruit d'un égoïsme primaire que rien ni personne n'est à ce jour parvenu à freiner. Dommage.

Ce dérèglement des mœurs leur a fait économiser les sommes qu'ils auraient dû mettre de côté pour fermer, de façon convenable, notre ancien site d'enfouissement, où ils entassaient la grande majorité de leurs vidanges.

Plusieurs fois dénoncée lors des assemblées publiques, leur négligence est la cause des graves problèmes rencontrés aujourd'hui, comme les explosions spontanées de poches de gaz méthane sur le site. Et que penser de leurs employés obligés de respirer à journée longue ces vapeurs? - louhou!... Non, mais quelqu'un quelque part va-t-il finir par se réveiller?

La deuxième décision qu'ils ont prise à la RIDR lors de leur réunion de mai est de garder intact le règlement portant sur l'interdiction de photographier, enregistrer, filmer non seulement les réunions de la régie, mais aussi les terrains et bâtiments sur lesquels elle exerce son absolu contrôle.

Suite aux événements récents qui avaient vu d'abord un journaliste être expulsé manu militari d'une réunion de la RIRHL, puis une autre journaliste se faire vertement réprimander pour avoir pris une photo en toute fin de réunion de la RIDR, la mairesse de Rivière-Rouge, Mme Déborah Bélanger, a présenté une motion demandant l'abolition du règlement en question. Par un vote quasi unanime (à une voix près... vous devinez laquelle), la demande a été rejetée. Et qui a eu l'air encore de l'empêcheur de tourner en rond? Les citoyens de Rivière-Rouge, bien entendu. Mais c'est là le but du jeu: s'arranger pour que les gens de chez nous aient l'air de véritables asociaux, de marginaux flyés incapables de s'entendre avec leurs si charmants voisins dont le ramage les apparente à la famille des petits abuseurs...

La saga de la vente du centre de tri continue. Les responsables de la RIRHL associés à ceux de la RIDR tentent par tous les moyens de casser le triumvirat (Rivière-Rouge, Lac Sagouay, La Macaza) qui s'oppose à leur coup de force visant à changer in extrémis d'acheteur pour les terrains de la régie. Je ne connais pas grand chose aux procédures judiciaires, mais après consultation informelle auprès d'un avocat émérite devant un bon verre de vin en bouteille (et non en pot), je me permets de dire que cela ressemble à s'y méprendre à des tentatives d'empêcher la justice de suivre son cours.

Après la lecture de ce qui précède, je serais bien étonné de vous étonner en vous annonçant que la prochaine assemblée publique de la RIRHL aura lieu à Rivière-Rouge le 25 juin 2008. Non, mais sont zélés rares, nos bons représentants!

En résumé, depuis qu'a été acceptée la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Rivière-Rouge qui sert essentiellement à recevoir les déchets des municipalités de la MRC voisine, voici le bilan de nos pertes sèches :

- 1) *Au lieu d'améliorer le centre de tri tel qu'on s'y engageait, on l'a fermé.*
Perte sèche : entre 40 et 50 emplois – près d'un million de dollars. Sur trente ans, cela représente en argent constant et en calculant les intérêts au minimum quelque 130 millions de dollars. Sans compter que les nouvelles municipalités voulant adhérer à la régie de l'enfouissement (RIDR) devaient faire partie de la régie de la récupération (RIRHL), et donc recycler chez nous. Certaines hésitaient à faire le saut pour ne pas nous confier leur récupération. Aujourd'hui qu'on a abandonné cette exigence, on se bouscule au portillon !

- 2) *On perd les réunions de la régie de la récupération (RIRHL).*
Perte sèche : Onze réunions mensuelles de moins où le public peut s'exprimer. Notre influence sur le recyclage qui se fait maintenant à Lachute et à Terrebonne est désormais négligeable. Les coûts physiques (essence, transport) et environnementaux de ces choix (production de gaz à effets de serre) risquent de s'avérer fort onéreux pour tous.

- 3) *On perd les réunions de la RIDR*
C'est pourtant à Rivière-Rouge que se fait l'enfouissement. Il était normal que les réunions aient lieu chez nous. Nous voyons (sentons aussi) ce qui se passe sur le terrain. Ce n'est pas tout le monde qui voudra ou pourra à l'avenir se taper 60 km pour aller poser ses questions à la régie.

- 4) *On veut nous faire perdre les terrains du centre de tri*
Sous des prétextes totalement farfelus, voilà maintenant qu'on veut nous enlever la propriété du terrain et des bâtiments du centre de tri. Tout cela pour augmenter le poids de notre servitude en transformant la vocation des lieux (recyclage) pour les consacrer désormais à l'enfouissement.

- 5) *Les principes d'équité régionale mis à mal*
Le rapport du Bape consacré à l'agrandissement du lieu d'enfouissement de Rivière-Rouge constatait que les dégâts environnementaux allaient se faire chez nous et suggérait donc qu'on compense la région pour les graves inconvénients subis. La Mrc des Laurentides a balayé cette suggestion du revers de la main. On vous noie sous nos montagnes de déchets, on vous empêche de développer votre vocation récréotouristique et tant pis pour vous.

6) *De près de 24 réunions à 6*

Si on additionne le nombre de réunions auxquelles le public était convié, on passe de 24 réunions potentielles (12 pour la RIDR, 12 pour la RIRHL) à six... et envoyées au loin, en plus, sur le territoire de la MRC voisine !!!

- 7) On magasine des MRC lointaines pour venir enfouir chez nous
Sans que nous ayons été consultés, la MRC des pays d'En-Haut a été approchée par le préfet de la MRC des Laurentides pour devenir partenaire d'une éventuelle usine à déchets qui créerait un trafic insensé sur la 117 douze mois par année. De plus, on a essayé de recruter la région de la Lièvre (Mont-Laurier et cie) pour qu'ils viennent enfouir eux aussi chez nous.

8) *La RIDR faisait et fait toujours de la récupération pour son propre compte*

Non seulement les Laurentides laissaient-elles fonctionner un centre de transbordement illégal situé sur son territoire, jouant ainsi dans les plate-bandes de la RIRHL, mais aussi profitait-elle directement de l'argent généré par le commerce des recyclables fait par la régie des déchets, dont ce n'était pas la vocation. Cela contribuait à augmenter le déficit du centre de tri, d'autant que celui-ci devait payer à la RIDR les voyages de vidanges qu'elle devait lui envoyer car le tri, faute de publicité, était souvent mal fait. Comment s'étonner ensuite du bilan positif de la régie des déchets et de celui négatif de la RIRHL ????

9) *La RIDR et la RIRHL forcent nos maires à payer une partie des frais d'avocat encourus pour la cause qui les oppose.*

Les trois municipalités qui ont à toutes fins utiles acheté le centre de tri doivent-elles payer leurs propres frais juridiques pour contester la soi-disant deuxième vente des actifs de la RIRHL, mais on les force à payer également une partie des frais encourus par les régies qui veulent s'approprier lesdits biens.

(À suivre...)

L'encyclique *Laudato si* du pape François consacrée à l'environnement contient une prière dont je joins le texte intégral, convaincu que son message s'adresse à toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté. Que l'on soit croyant ou non importe peu. C'est un texte d'une profonde humanité qu'il vaut la peine de méditer.

Prière pour notre terre.

Dieu

Tout-Puissant

*qui es présent dans tout l'univers
et dans la plus petite de tes créatures,
Toi qui entoures de ta tendresse tout ce qui existe,
répands sur nous la force de ton amour pour que
nous protégions la vie et la beauté.*

*Inonde-nous de paix, pour que nous vivions
comme frères et sœurs
sans causer de dommages à personne.*

*Ô Dieu des pauvres,
aide-nous à secourir les abandonnés
et les oubliés de cette terre
qui valent tant à tes yeux.*

*Guéris nos vies,
pour que nous soyons des protecteurs du monde
et non des prédateurs,
pour que nous semions la beauté
et non la pollution ni la destruction.*

*Touche les cœurs
de ceux qui cherchent seulement des profits
aux dépens de la terre et des pauvres.*

*Apprends-nous à découvrir
la valeur de chaque chose,
à contempler, émerveillés,
à reconnaître que nous sommes profondément unis
à toutes les créatures
sur notre chemin vers ta lumière infinie.*

*Merci parce que tu es avec nous tous les jours.
Soutiens-nous, nous t'en prions,
ans notre lutte pour la justice, l'amour et la paix.*
